

# LE DEVOIR

280

Vol. LXXXVI - N° X MONTRÉAL, LES SAMEDI 30 NOVEMBRE ET DIMANCHE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1996

4 CAHIERS

**LIVRES**

**Raoul Duguay:**  
*réveiller le rêve,*  
page D 1



**LES ARTS**

**La diplomatie**  
*par la culture,*  
page B 1



**LE MONDE**

**Feu vert pour la force**  
*multinationale*  
au Rwanda, page C 10

**ÉCONOMIE**

**Les produits dérivés:**  
*dérive hors bilan,*  
page C 1

**PERSPECTIVES**

## Coup de pétard

Elle est venue, on l'a vue et on l'a plus que vu: Claudia Schiffer était à Montréal cette semaine. Les médias ont relayé sa jolie frimousse. Sa présence et ses atouts ont été commentés dans le métro, au boulot, avant le dodo. Mission accomplie. Claudia est contente. La compagnie Revlon est contente. Même *Le Devoir* est heureux d'être content. D'autant plus que Mme Schiffer, qui vaut le coup d'œil, permet maintenant une petite mise en perspective.

On l'a dit jusqu'à plus soif, dans tous les *Paris Match* de la Terre, Claudia Schiffer est «la plus belle femme du monde». *Le Journal de Montréal* l'a répété, à la une, à sa façon: «Est-elle assez belle?» (sic). À 26 ans, avec son mètre 80, ses yeux de mer, ses cheveux d'or, son sourire un tantinet coquin et même quelques rondeurs là où il faut, elle incarne l'état superlatif de la beauté telle que la conçoit notre temps de pubs et de magazines. C'est un être descendu d'un ciel artificiel ou l'on crée à la perfection ces «monstres génétiques» dont parlait récemment, en toute lucidité, l'Américaine Cindy Crawford — qui n'en profite pas moins avec près de dix millions de dollars en revenus annuels.



Stéphane Baillargeon

Un monstre, donc. C'est-à-dire un prodige que l'on montre comme un mouton à cinq pattes, une femme à barbe, un nain difforme de la cour d'Espagne. Ou alors une idole, une figure de charme au succès prodigieux suscitant les engouements extrêmes. Une star, quoi.

Chaque société se forge ce genre de figures idolâtres. Longtemps, pour la nôtre, c'est le cinéma qui n'a cessé d'en fabriquer. Hollywood a été un *remake* de série B de l'Olympe. Et ce paradis de la pellicule n'a jamais fait écran aux clichés. La légende veut qu'au début du siècle, Valentino ait poussé des admiratrices au suicide. Clark Gable a été «le type idéal du mâle viril et impudent». James Dean est devenu un jeune «rebelle sans cause», un tourment de l'opulence. Marilyn incarnait bien sûr «un mélange de vulnérabilité et de sensualité». Audrey Hepburn personnifiait «l'espiègle de bon goût».

Plus encore que la beauté, l'impératif de la star de cinéma était la personnalité alliée au talent. «Montrez-moi une actrice qui ne soit pas une personnalité et je vous montrerai une actrice qui n'est pas une vedette», disait Mme Hepburn. Peut-on en dire autant des grandes déesses des défilés de mode et des studios de photo où se recrute de plus en plus le Panthéon contemporain? Ces jeunes Barbie sorties de l'adolescence se montrent et se taisent sur les tribunes des grandes capitales, à la une de centaines de revues — Mme Schiffer en compte déjà plus de 600 à son actif —, dans des milliers de publicités muettes. Leur seule griffe de marque est leur apparence. Ces femmes-objets, ces visages-objets sont sacrifiés dans une féerie du paraître, un artificialisme des surfaces, une négation de la profondeur, qui tient lieu de perfection. «Je suis désordonnée», a soufflé Claudia au *Journal de Montréal* qui lui demandait si elle avait un défaut, dans une des rares entrevues improvisées, sans questions soumises à l'avance.

Dis-moi qui tu adores, je te dirai qui tu es. Telle est la star, telle est la société. Comme l'a bien souligné le sociologue français Gilles Lipovetsky dans *L'Empire de l'éphémère* (Gallimard), qui porte précisément sur la mode, notre société, centrée sur l'expansion des besoins, «réordonne la production et la consommation de masse sous la loi de l'obsolescence, de la diversification, de la séduction». Notre société fait «basculer l'économie dans l'orbite des formes de mode». À tel point que toutes les industries imitent maintenant les grands couturiers en changeant de produits aux six mois et en se trouvant une belle image pour en faire mousser la vente.

C'est pourquoi Claudia Schiffer est devenue une preuve de l'existence de Dieu, de notre Dieu, celui de la séduction qui porte à la surconsommation. Mais derrière le fard et les paillettes, derrière cette «beautécratie», se cache évidemment tout un système, calculé, planifié, argenté. Mme Schiffer garde ses deux longues jambes sur terre. Sa tête bien faite est bien pleine de stratégies de marketing. D'où l'idée de s'impliquer pour une bonne cause — un impératif de star. C'aurait pu être l'anorexie, ou toute autre maladie de certaines jeunes qui cherchent à l'imiter. Elle a plutôt choisi le cancer du sein et a personnellement offert 10 000 \$ à la fondation qui l'invitait à Montréal. Pour elle, c'est le salaire de vingt minutes de pose en studio. Encore de la façade et du tape-à-l'œil. «La plus belle femme du monde» n'offre qu'un tout petit peu de ce qu'elle a...

## Le prix de la vie



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**SÉROPOSITIF** et atteint du sarcome de Kaposi (dont on voit les marques sur ses membres), Robert Léveillé craint de ne plus pouvoir payer les médicaments qui lui permettent de combattre le VIH après l'entrée en vigueur du nouveau régime d'assurance-médicaments. La poignée de pilules qu'il montre ici vaut plus de 1000 \$.

## L'assurance cauchemar

Dès janvier, des malades atteints du sida risquent de ne plus pouvoir assumer leurs factures de médicaments

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Robert tient dans le creux de sa main une petite fortune. Cette petite montagne de pilules bariolées qui lui permet de combattre le VIH pourrait bientôt se transformer en cauchemar financier, pour lui et plusieurs personnes séropositives, dès l'entrée en vigueur du nouveau programme d'assurance-médicaments.

Robert, comme Richard, Glenn et bien d'autres, ne voient déjà pas comment ils pourront assumer les factures de plus de 1100 \$ qui leur seront adressées, dès le premier janvier, lors de leur premier passage

à la pharmacie pour renouveler leurs ordonnances d'antirétroviraux.

C'est qu'à ce moment-là, le fait d'être couvert par un régime d'assurance privé, rare privilège pour des personnes infectées par le VIH, deviendra un affreux boulet pour des milliers d'hommes et de femmes vivant avec le VIH. Dès 1997, les individus couverts par un plan privé devront vider leurs poches pour obtenir leurs médicaments, et attendre patiemment le remboursement de leurs assureurs. Pour plusieurs personnes atteintes du VIH, l'heure est à la consternation.

### La bourse ou la vie

Pour un seul mois, le coût du traitement à l'AZT, au 3TC et au Saquinavir, trois agents antirétroviraux maintenant prescrits en combinaison, atteint au bas mot 1100 \$. À cela, vient s'ajouter une longue liste de médicaments destinés à repousser les infections opportunistes dont la note peut facilement s'élever à 400 \$ par mois. Jusqu'à maintenant, les antirétroviraux étaient distribués gratuitement dans les hôpitaux.

«Quand j'irai à la pharmacie en janvier, la facture montera maintenant à 1400 et 1500 \$. Je ne sais vraiment pas où je trouverai cette somme. J'ai au

VOIR PAGE A 16: ASSURANCE

## Tabac: Rochon veut imiter Toronto

L'interdiction s'étendrait aux bars et aux restaurants

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Québec et Toronto, même combat? Le projet antitabac du ministre de la Santé Jean Rochon risque de faire des vagues car il propose d'imiter la Ville reine en éradiquant le tabac des restaurants et des bars de la Belle Province.

Voilà du moins ce que prône une version du projet de règlement préparé par le ministère de la Santé et examinée par le conseil exécutif, a appris *Le Devoir*.

Dans son état actuel, le règlement tant attendu, qui n'a plus qu'à être approuvé par le conseil des ministres, ne serait pas tendre envers les amants de la nicotine. L'usage du tabac serait ainsi interdit dans tous les lieux publics destinés à l'alimentation, notamment les restaurants et les bars.

Comme à Toronto, le ministère de la Santé aurait choisi d'opter pour la ligne dure en établissant le principe d'une interdiction tous azimuts. Ce ban total serait toutefois ponctué de quelques bémoins, notamment pour les bars où la clientèle grille la blonde à souhait. Tout comme dans la capitale ontarienne, les bars auront le droit de réserver une partie de leur établissement, fermée et ventilée, à l'usage des fumeurs.



Le ministre de la Santé, Jean Rochon

VOIR PAGE A 16: TABAC

**Lire aussi**

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Le produit maudit..... A 14

**POLITIQUE**

## Le torchon brûle au Bloc québécois

On savait que tout ne tournait pas rond au Bloc québécois et que le leadership de Michel Gauthier ne faisait pas l'unanimité. Mais la chicane a éclaté au grand jour hier lorsque le député Réal Ménard a demandé à Michel Gauthier de réfléchir à son avenir comme chef de la formation.



■ Lire notre reportage en page A 12

## La chute de la maison Boutros-Ghali

Rejeté par les États-Unis, le secrétaire général des Nations unies perd maintenant d'autres appuis, même chez les Africains

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR



Le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali

Le combat que mène Boutros Boutros-Ghali pour conserver son poste de secrétaire général des Nations unies semble de plus en plus désespéré. Lorsque la bataille pour le renouvellement de son mandat a commencé en juin dernier, M. Boutros-Ghali n'était pas seul face au géant américain, qui venait alors d'indiquer publiquement que le diplomate égyptien n'était plus l'homme de la situation. Le secrétaire général a reçu l'appui de presque tous les États membres de l'organisation. Mais, depuis, sa position se dégrade.

Le 19 novembre, les États-Unis ont formellement opposé leur veto à sa réélection. Le poids de ce vote se fait sentir auprès des soi-disant amis de Boutros-Ghali et le consensus établi autour de sa candidature s'effrite rapidement.

Un mandat mouvementé  
Lorsque Boutros-Ghali accède au poste

de secrétaire général, le 1er janvier 1992, il caresse de grandes ambitions pour les Nations unies. La guerre froide est terminée et les grandes puissances ne cessent de répéter que les affaires du monde doivent se régler dans un cadre multilatéral. Elles désignent l'ONU comme le forum tout indiqué et estiment que Boutros-Ghali est l'homme de la situation.

Issu d'une grande famille égyptienne de confession copte, marié à une juive, Boutros-Ghali représente l'Égypte moderne, ouverte sur le monde, rejetant l'islamisme radical et s'alignant sur les intérêts occidentaux. Ministre d'État aux Affaires étrangères sous les présidents Sadate et Mubarak, il est un des architectes des accords de camp David de 1977, qui ont mené à la signature d'un traité entre l'Égypte et Israël.

Installé dans ses bureaux des Nations unies, M. Boutros-Ghali se montre le plus actif des secrétaires généraux depuis le Suédois Dag Hammarskjöld, il y a 35 ans. Il publie successivement deux importants

énoncés de politique — l'Agenda pour la paix et l'Agenda pour le développement —, où il propose des idées nouvelles dans le domaine du maintien de la paix et de l'aide aux pays en développement. En 1992, puis en 1993, il convainc les présidents Bush et Clinton d'intervenir de façon musclée en Somalie. Alors que l'ONU s'est toujours contentée de déployer des missions de maintien de la paix, il estime que la communauté internationale doit maintenant mettre sur pied des opérations de rétablissement de la paix et utiliser la force si nécessaire. La communauté internationale salue cette «idée révolutionnaire» et l'appuie.

En matière administrative, le secrétaire général s'attaque rapidement à la bureaucratie onusienne. Il réduit de 30 % le nombre de postes de sous-secrétaire général, sabre dans le budget et met fin à l'emploi de 1000 fonctionnaires internationaux.

En quelques années, Boutros-Ghali projette l'ONU au-devant de la scène mondiale.

VOIR PAGE A 16: BOUTROS

**MÉTÉO**

Montréal  
Ciel variable  
samedi.  
Pluie dimanche.  
Max: 6 Min: -2

Québec  
Ciel variable samedi.  
Pluie dimanche.  
Max: 2 Min: -6  
Détails, page C 14

**INDEX**

Agenda ..... D 13 Idées ..... A 15  
Annonces .... C 14 Livres ..... D 1  
Les Arts ..... B 1 Le monde ..... C 5  
Avis publics C 13 Les sports ... C 16  
Bourse ..... C 12 Montréal ..... A 3  
Économie ..... C 1 Mots croisés C 14  
Éditorial ..... A 14 Politique ..... A 11





Quand il est question d'avenir, Bell répond présent.

Voici Tony Scandella, Jules Verne des temps modernes. Il travaille au Centre d'innovation de Bell, véritable sanctuaire du futur. Là-bas, ils sont 129 à se creuser les méninges et à cerner vos besoins à venir. Domotique, Internet sur écran télé, portefeuille électronique, babillards électroniques communautaires, vidéo à la demande... voilà leur quotidien. Et si tout cela ne vous dit rien, dites-vous que demain, ce sera chez vous. Depuis 117 ans, l'avenir chez Bell se dessine au présent.

  
**Bell**  
du génie et des gens™

LE DEVOIR

# MONTREAL

**ROGER ROY**

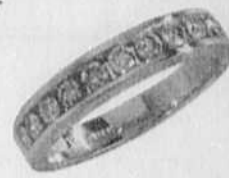
Horloger bijoutier

935, La Gauchetière Ouest

Montréal H3B 2M9

Siège social du CN

tél.: (514) 861-4489



CONTRASTES

## La gloire chantée de Dieu

Apparu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le gospel connaît actuellement une popularité phénoménale

Combien y a-t-il de chœurs de gospel à Montréal? Trois, quatre, peut-être dix... Nenni! Montréal compte 33 troupes chantant les bienfaits, suppôts, de l'on sait qui. Ajoutez à ces trente-trois les troupes américaines parfois invitées à vocaliser dans les églises des environs montréalais et on obtient un phénomène. La gloire chantée de Dieu est en pleine expansion depuis quatre ans.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

James Hall & Worship & Praise est une chorale new-yorkaise. Lors de son dernier passage montréalais, elle a enregistré de quoi faire un album. Baptisé Live In Montreal, tout simplement, ce compact ne se trouve pas chez les disquaires conventionnels. Pour en faire l'acquisition, il faut aller à la Librairie des livres ethniques, située sur la rue Notre-Dame, à quelques pas du Marché Atwater.

C'est là, en cet endroit voué surtout aux livres réfléchissant sur les affaires éternelles, que l'on peut mettre la main sur des productions gospel portant la signature de James Hall, mais aussi de Ricky Dillard And New Generation Choir, de Chicago, du Danny Eason Gospel Choir, de New York, du Hezekiah Walker And Love Fellowship Crusade Choir, également de New York, de Craig Hayes and United Voices, du New Jersey, et plusieurs autres.

Ce qu'il y a de bien avec les compacts de James Hall et Craig Hayes, c'est que, comme ils ont été enregistrés dans des églises montréalaises, il y a imprimé dessus les noms des chanteurs et des musiciens, évidemment, mais également les noms des Montréalais qui ont eu l'idée de les «importer» le temps de deux ou trois jours.

Daniel Yeboah est l'un d'eux. Il y a 24 ans, il est né au Ghana, en Afrique. Il y a 22 ans, il s'est retrouvé à Montréal. Christopher Heron, qui est aussi dans la vingtaine que l'est Daniel Yeboah, est né en Jamaïque. Tous les dimanches, il anime une émission consacrée au gospel sur les ondes de CKUT, la radio de l'université McGill. Shomari, sans prénom particulier, est originaire de la Barbade. Il est dans la vingtaine. Lui aussi est un militant du gospel.

L'autre cheville ouvrière du mouvement gospel à Montréal s'appelle Leonard Rousseau. Contrairement à ce que laisse croire ce nom qui lui est propre, Leonard Rousseau n'est pas francophone. Il est né il y a une cinquantaine d'années au Nigéria. Au terme de ses années collégiales, il est allé étudier la médecine à Birmingham. Grosse ville du nord de l'Angleterre, Birmingham a contracté la déprime éternelle depuis la chute du manufacturier. Elle est une ville très grise.

Toujours est-il que c'est à McGill,

donc à Montréal, que M. Rousseau a poursuivi ses études avant d'obtenir un doctorat en recherche médicale. Après avoir travaillé au sein de divers hôpitaux, Leonard Rousseau a décidé de prendre un répit. Actuellement, il travaille pour l'Association communautaire noire de Côte-des-Neiges. Il dirige également sa propre chorale.

Quoi d'autre? Comment compléter le tableau? Parmi les troupes montréalaises, le nom de la Montreal Jubilation Gospel Choir est évidemment le plus connu. Dirigée par Trevor Payne, cette troupe est la plus célèbre. Ici et ailleurs, notamment en Allemagne. Les autres chœurs, ceux qui jouent dans différentes églises, s'appellent le Ministerial Choir, lié à la Church of God of Prophecy, située sur Saint-Jacques près d'Addington; le Umoja Choir, qui occupe, pour ainsi dire, le centre de Montréal; la Chorale de la prophétie, qui domine l'est de Montréal, et la Chorale d'Outremont, liée au quartier que l'on sait.

Physiquement, ou plutôt géographiquement, le réseau du gospel, c'est d'abord la St. James United Church de la rue Sainte-Catherine, là où se produisent les troupes les plus prisées. Notamment les troupes américaines. La St. James, il faut le noter, ce sont 2000 places. Ce sont 2000 sièges toujours occupés.

Ce réseau, c'est la Wesley United Church sur la rue Notre-Dame-de-Grâce, dans l'ouest de Montréal. C'est la Trinity Church sur la rue Sherbrooke, également dans l'ouest. C'est la salle Le Plateau au parc Lafontaine. C'est aussi la Emmanuel Pentecostal Church à Saint-Léonard. Et ce sont d'autres églises montréalaises.

### Ventes faramineuses

Maintenant, il faut peut-être préciser que le gospel est à la ville ce que le spiritual est à la campagne. De que c'est? C'est dans la foulée du mouvement protestant dit du Second Réveil qu'est né, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le spiritual. C'est à la faveur du mouvement City Revival, mouvement tout aussi protestant que le premier, que le gospel a fait, au milieu du XIX<sup>e</sup>, son apparition.

Dans les années 80 ainsi qu'au début des années 90, les ventes de gospel par disque produit atteignaient en moyenne les 10 000 exemplaires. Aujourd'hui? La moyenne est de 100 000. Certaines troupes comme la Kirk Franklin and The Family du Texas font dans le million de ventes.



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

Le gospel à Montréal, ce sont 33 troupes, un réseau d'églises où se produisent des troupes américaines, des enregistrements qui ne sont pas offerts pas chez les disquaires conventionnels. Bref, c'est très organisé.

Et comment s'y prendre pour afficher de tels chiffres? On se porte à l'attaque en concentrant le tir, pour ainsi dire, sur le flanc social plutôt qu'économique. Il y a, ici à Montréal, une sociologie du gospel assez fascinante.

Depuis quatre ans, la grosse saison montréalaise du gospel se poursuit toujours entre le mois de novembre et le mois de mars. Et pourquoi donc? Ainsi que l'a confié Daniel Yeboah, tout au long de cette période... collèges et universités sont ouverts. Ce faisant, les jeunes sont plus faciles à rejoindre. Et alors? On imprime des centaines de prospectus signalant la date et le lieu. Et «on les distribue dans toutes les institutions qu'il y a, sur Sherbrooke, entre Atwater et Bleury». On ne fait pas la totale, mais presque. Chose certaine, on fait le collège Dawson ainsi que les universités Concordia et McGill.

Musicalement, les jeunes, ils aiment bien le rhythm and blues. Or,

comme chacun sait, le r'n'b est le cousin germain du gospel. La grande différence entre les deux étant que le deuxième croit en Dieu, plus exactement en Jésus-Christ. Alors que le premier, le r'n'b, des fois, c'est pas très très chrétien. Des fois, il est coquin, le rythme et le blues.

En les amenant au gospel, on les rapproche de Dieu, ces jeunes. On les éloigne de la rue. On les éloigne des tentations terrestres. On répand la foi. «Le gospel ne se chante pas dans les clubs», a souligné le docteur Rousseau. Ça se chante à l'église. Dans la maison de Dieu.

Lorsqu'ils ne font pas les institutions scolaires, nos artisans du gospel, ils distribuent, on s'en doute, leurs centaines de prospectus à la sortie des églises le dimanche matin. On fait la boucle.

Le gospel, c'est la version esthétique du prosélytisme.

### ZERO ZOO

LE PEINTRE CONNU LE PLUS EN VUE ET PROMETTEUR QUI A REÇU LES MEILLEURES CRITIQUES D'ART. UN "MUST".

AU STUDIO DE L'ARTISTE à Montréal faites l'acquisition de ses œuvres, sans intermédiaire. — Paysages, natures-mortes, abstraites, personnages. Petits et grands formats. Le weekend de 11 AM à 6 PM ou un semaine sur rendez-vous.

843-7712

VIOLAINE GAUDREAU

SOUSTRATS À L'OUBLI

Travaux récents

CATHERINE TREMBLAY

OBJETS DE RÊVE

Orfèvrerie

Jusqu'au 24 décembre

GALERIE SIMON BLAIS

4521, rue Clark Montréal H2T 2T3 514.849.1165

Ouvert du mardi au samedi de 10 h 00 à 17 h 30



## FRÉGAULT

Littérature canadienne-française

640 pages, 25,00 \$

ISBN 2-7601-3958-1

Le présent ouvrage, Littérature canadienne-française (c'est ainsi qu'on la qualifiait dans les années 50) est tiré d'un manuscrit inédit des notes de cours de Guy Frégault. Nous avons confié au professeur Réginald Hamel, qui fut son élève, le soin de préparer cette édition critique dont l'auteur lui-même serait sans nul doute, comme nous-même, très fier.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adr. Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

Hé la gang,  
je vais décrocher...

**DÉCROCHER LA LUNE,**  
car Anne a trouvé

**DÉCROCHER LA LUNE**  
un programme à la mesure  
de ses ambitions...

Orientée vers l'action,  
une formation intégrée  
qui fait appel à la créativité et  
aux nouvelles technologies de l'information

le baccalauréat multidisciplinaire  
intégrée  
de la  
DIFFÉRENCE

1-800-919-2375  
http://www.cfsj.qc.ca

CAMPUS DU  
FORT SAINT-JEAN

1-800-267-1065  
http://www.usherb.ca

UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

Programme offert à Saint-Jean-sur-Richelieu  
Baccalauréat multidisciplinaire intégré en sciences de la nature et en sciences humaines  
Sciences de la nature  
Sciences sociales  
Réflexion critique  
Habiletés pratiques et méthode de gestion  
Processus d'intégration  
Profil international  
Partenaires  
Centre de recherche informatique de Montréal  
Centre de consultation et de recherche en intervention interdisciplinaire  
Campus du Fort Saint-Jean  
Milieu de vie exceptionnel qui favorise une vie académique dynamique et stimulante

LITTÉRATURE CANADIENNE-FRANÇAISE

# FRÉGAULT

Guérin

## ♦ MONTRÉAL ♦



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

## SIGNES INCONTESTABLES

que le temps des Fêtes approche à grands pas, le père Noël s'est baladé rue Sainte-Catherine, hier, pour le plus grand plaisir des tout-petits qui passaient par là. Trains électriques, maisons de poupées ou jeux vidéo, tous les espoirs sont permis quand on rencontre le vénérable bonhomme à barbe blanche en personne!

Commission d'enquête sur la production privée d'électricité

## Une course très payante

Le bras droit de Peter Kuczer a reçu 10 000 \$ pour aller chercher un document public à Québec

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Le témoignage d'André Dubois, bras droit du promoteur de petites centrales privées d'électricité Peter Kuczer, a soulevé beaucoup d'incrédulité, hier, à la commission d'enquête sur la production privée d'hydroélectricité, quand il a prétendu avoir reçu 10 000 \$ pour simplement être allé chercher un document public à Québec.

«Recevoir 10 000 \$ pour un document public que vous êtes allé chercher à Québec... Vous comprendrez qu'il y a là matière à interrogations pour nous», a déclaré le président de la commission, le juge François Doyon.

Ce dernier a suggéré qu'il aurait été moins coûteux d'utiliser les services d'un messenger.

«Qu'avez-vous fait croire à M. Kuczer pour qu'il vous verse 10 000 \$?», a demandé le procureur de la commission, Richard Shadley.

C'est alors que M. Dubois, désireux d'expliquer le contexte, pointant un objet devant lui, a lancé: «J'ai ça, moi. Tu me donnes combien si je te l'achète?»

«Vous lui avez vendu quoi pour 10 000 \$?», a renchérit l'avocat de la commission.

M. Dubois a fait valoir que Peter Kuczer avait besoin de la copie du décret pour satisfaire les exigences de la Banque Barclay, qu'il était devenu hystérique parce qu'il devait payer ses créanciers et que c'est à ce moment-là qu'il lui a offert 10 000 \$.

Au moment où il travaillait régulièrement pour Peter Kuczer, André Du-

bois, un ancien journaliste de Radio-Canada, recevait 1000 \$ par semaine.

Comme les enquêteurs de la commission ont trouvé un chèque de 10 000 \$ fait au nom d'André Dubois par Peter Kuczer, ils cherchent à savoir à quelles fins il a reçu un tel montant.

M. Dubois a expliqué que le décret gouvernemental en cause assurait le transfert automatique des baux, en cas de faillite de Peter Kuczer, dans le projet de la petite centrale de Winneway, à Belleterre, en Abitibi.

La Banque Barclay en faisait une condition pour honorer un prêt accordé à Peter Kuczer.

Un informateur de police a raconté devant la commission qu'il avait accompagné André Dubois à Québec, en juillet 1992, au moment où celui-ci devait prendre possession d'un document devant favoriser Peter Kuczer quant à l'obtention de contrats de petites centrales privées.

En contrepartie, André Dubois lui aurait confié qu'il devait remettre 10 000 \$ au directeur de cabinet du premier ministre Robert Bourassa John Parisella. Ce dernier a nié ces informations.

Dans son témoignage d'hier, M. Dubois a dit avoir eu des contacts avec Clément Patenaude, un conseiller de Robert Bourassa, quand il a voulu faire débloquent le dossier de Peter Kuczer relativement au projet de Belleterre.

Les audiences publiques reprennent mardi avec le témoignage d'un des auteurs d'un rapport ayant donné lieu au déclenchement de la commission d'enquête, Alain Saladizius.

## EN BREF

## Haro sur les briseurs de grève

(Le Devoir) — Des syndiqués à l'emploi d'Air Canada ont perturbé, hier midi à Montréal, une session de formation de «briseurs de grève» organisée par leur employeur. Le groupe est affilié aux Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA-FTQ), syndicat qui représente 3500 agents du service à la clientèle et à la billetterie qui pourraient déclencher la grève le 6 décembre. La société d'Etat, qui n'est pas soumise aux lois du travail québécoises interdisant l'embauche de briseurs de grève, a décidé de former des travailleurs de remplacement en prévision de cet arrêt de travail. Le geste de protestation a reçu l'appui du président de la FTQ, Clément Godbout, qui s'est porté sur les lieux et qui a notamment déclaré: «Alors que le gouvernement fédéral vient de déposer un projet de loi pour contrôler le recours aux briseurs de grève, une des plus grandes sociétés canadiennes recrute des scabs pour affaiblir un syndicat, ce qui est carrément inacceptable.» Le représentant national des TCA, Serge Portelance, a souligné que le recrutement de ces briseurs de grève s'est fait par le moyen d'annonces dans les journaux et a précisé que le traitement est de 10 \$ l'heure. Chacune des recrues «briseurs de grève» est rémunérée 1400 \$ pour suivre le programme de formation et touche une prime de 800 \$ pour franchir les lignes de piquetage, selon les TCA.

## Des maires en colère

(Le Devoir) — Les maires de la région métropolitaine de Montréal ont indiqué hier qu'ils combattraient tout transfert fiscal du gouvernement du Québec vers les municipalités. Le gouvernement a décidé jeudi d'abolir le remboursement partiel de la TVQ aux municipalités et aux organismes municipaux. Cela représentait un montant de 76 millions de dollars en 1995. Hier, lors de son quatrième colloque annuel, la Table des préfets et des maires a adopté à l'unanimité une résolution condamnant la décision de Québec. Les élus municipaux ont fait part de leur mécontentement au ministre d'Etat à la métropole, Serge Ménard, qui prenait la parole hier dans le cadre de ce colloque. «Je n'aime pas taxer, vous n'aimez pas taxer, parce que quand vous taxez, vous risquez de perdre vos élections, et je le sais», a déclaré le ministre Ménard. Ce dernier a par la suite indiqué que le Québec était encore «compétitif» dans le champ d'impôt foncier. Son message a été accueilli avec la plus grande froideur. Les maires et préfets seront vraisemblablement obligés d'augmenter les taxes foncières

payées par les citoyens en raison de cette décision gouvernementale.

## Médiateur Côte-des-Neiges

(Le Devoir) — C'est un ancien sous-ministre de l'Éducation, Thomas J. Boudreau, qui agira comme médiateur spécial dans le conflit à Côte-des-Neiges entre la CECM et la CEPGM. M. Boudreau doit trouver d'ici le 6 décembre une solution au manque de places pour les élèves qui fréquentent les écoles Saint-Pascal-Baylon et St-Monnet de la CECM à Côte-des-Neiges. Plus de 700 élèves sont déplacés du quartier pour poursuivre leurs cours à plusieurs kilomètres de leur domicile. La CECM avait demandé l'année dernière au ministère de l'Éducation de construire une nouvelle école dans le quartier, mais le ministre avait fait valoir qu'il existait des places dans des écoles du quartier, particulièrement dans les écoles de la CEPGM. Cette dernière commission scolaire n'entend pas céder d'écoles à la CECM, et la ministre menace de procéder par loi spéciale pour régler le problème.

## Vote de grève à la Laurentienne

(Le Devoir) — Les 1650 salariés de la Banque Laurentienne se réunissent en assemblée générale, demain à 14h au Palais des congrès, pour se prononcer sur un vote de grève. La Banque Laurentienne et le Syndicat des employés professionnels et de bureau (FTQ) ont rompu les négociations la semaine dernière. Les deux parties ne sont pas arrivées à s'entendre sur le projet de la banque, qui veut nommer à des postes de cadre des centaines de syndiqués, essentiellement des caissières. La clause de la sécurité d'emploi risque de disparaître si un tel projet se concrétise. L'assemblée se déroulera à huis clos.

## Lauréats de Forum 96

(Le Devoir) — Des sept pièces commandées à de jeunes compositeurs étrangers et québécois dans le cadre de Forum 96, le Nouvel Ensemble moderne a retenu les trois œuvres suivantes: *Une pensée du Joseph Knecht au réveil*, du Canadien Inouk Demers, *A Wilderness of Mirrors*, de l'Australie Elliott Gyger, et *Vertigo Now*, de l'Allemand Michael Esterie. Ce sont donc ces trois pièces qui seront jouées par le NEM au concert de ce soir, à 20h, à la salle Claude-Champagne. Les œuvres seront ensuite gravées sur disque compact. Le prix du public a par ailleurs été attribué au Suédois Per Magnus Lindborg pour *Nermal SonoSofisms*.

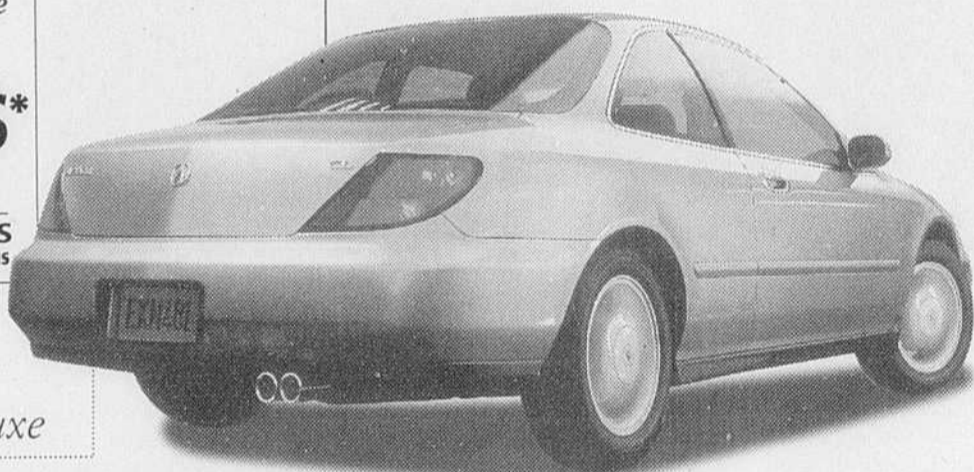
## ACURA

Pour un temps limité

L'Acura 2,2CL 1997

398\$\*

PAR MOIS / 36 MOIS  
Transport et préparation inclus



Coupé-sport de luxe

\*Taux de location-bail de 36 mois, établis pour la 2,2CL, modèle YA114V (total des paiements : 14 328 \$), la 2,5TL, modèle UA264V (total des paiements : 16 128 \$), et la 3,5RL, modèle KA965V (total des paiements : 25 128 \$). Un acompte de 3 700 \$ pour la 2,2CL, 4 000 \$ pour la 2,5TL, et de 4 900 \$ pour la 3,5RL, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Offre disponible uniquement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit. Les deux premiers services d'entretien (pièces en sus) sont compris dans le prix de location-bail des Acura 2,2CL, 2,5TL et 3,5RL.

Chef-d'oeuvre d'ingéniosité

Pour un temps limité

L'Acura 2,5TL 1997

448\$\*

PAR MOIS / 36 MOIS  
Transport et préparation inclus



Berline raffinée



ACURA

Une vision qui inspire  
un élan de passion.

JAMAIS  
DEUX  
BONNES NOUVELLES  
SANS  
TROIS

Pour un temps limité

L'Acura 3,5RL 1997

698\$\*

PAR MOIS / 36 MOIS  
Transport et préparation inclus



ACURA LES CONCESSIONNAIRES FIAIBLES

ACURA GABRIEL  
4648, boul. St-Jean,  
Dollard-des-Ormeaux. 596-7777

LES GALERIES ACURA  
7100, boul. Métropolitain Est,  
Anjou. 354-8811

ACURA CASAVANT  
2499, boul. Casavant O.,  
St-Hyacinthe. 771-0101

ACURA PLUS  
255, boul. de la Seigneurie,  
Blainville. 435-4455

LUCIANI ACURA  
4040, rue Jean Talon O.,  
Montréal. 340-1344



La voix  
des enfants  
depuis  
75 ans

Aide à l'enfance

1-800-668-5036

# • MONTRÉAL •

Dépassement du budget d'immobilisations

## On a manqué de prudence, avoue Forcillo

Le Service des finances considère toutefois le PTI comme «un outil utile» et non comme un «plafond immuable»

Le maire Pierre Bourque est sous enquête pour des allégations de financement illégal, Québec donne de la main droite un demi-pacte fiscal et en reprend le tiers de la main gauche, il y aurait une guerre politique entre Sammy Forcillo et Noushig Eloyan au sein du comité exécutif, certains hauts fonctionnaires sont également engagés dans une lutte de pouvoir et des règles démocratiques sont contournées dans la gestion du budget d'immobilisations. Forc est de constater que ça roule cahin-caha à l'hôtel de ville de Montréal.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

L'administration du maire Pierre Bourque reconnaît avoir égratigné la démocratie municipale en omettant d'informer le conseil municipal que l'enveloppe de 214 millions du Programme triennal d'immobilisations (PTI) risquait d'être défoncée.

Seuls les membres du comité exécutif ont pris connaissance d'un avis du Service des finances indiquant que certains projets d'investissements à long terme avaient pour conséquence d'augmenter le Programme triennal d'immobilisations (PTI). Ainsi, le vice-président du comité exécutif et responsable des finances, Sammy Forcillo, reconnaît que l'administration a manqué de prudence.

«Ça été fait au comité exécutif de la Ville de Montréal et ce sera un point à améliorer pour les prochaines fois», a indiqué M. Forcillo, qui réagissait hier aux révélations du Devoir.

Dans le cas précis de la réfection de la voie cyclable de la rue Notre-Dame Est, pour laquelle le conseil municipal a accordé

638 100 \$ en septembre dernier, le directeur du Service des finances, Roger Galipeau, confirme avoir transmis l'information selon laquelle un dépassement de l'enveloppe du PTI était à prévoir pour qu'elle soit donnée à l'ensemble des élus. «On a dit qu'il fallait faire attention», a dit M. Galipeau, qui accompagnait M. Forcillo pour rencontrer les journalistes avec quatre autres hauts fonctionnaires du Service des finances.

Mais voilà, les notes explicatives soumises au conseil ne mentionnent aucunement cette situation. Selon M. Galipeau, cette responsabilité relève du Secrétariat administratif. La secrétaire administrative, Danielle Rondeau, a été incapable de confirmer ou d'infirmer cet important détail. S'agit-il d'une omission administrative ou d'une commande politique?

Chose certaine, il y a actuellement des projets représentant 18 millions d'investissement qui sont des prévisions excédentaires au PTI, pour un total de 232 millions. L'un des directeurs adjoints du Service des finances, Serge Pourreaux, explique qu'il est tout à fait normal, pour dépenser plus de 90 % des sommes allouées au PTI, de

devoir lancer des projets pour plus de 100 %. La fluctuation des projets fait en sorte que jamais plus de 80 à 85 % du PTI ne sont dépensés, selon lui. «On gère le risque mais il ne faut pas en ajouter trop parce qu'on se sent un peu inconfortable. Mais entre le moment où le rapport est écrit et où ça passe au conseil, il y a des projets qui sont retardés», souligne M. Pourreaux.

Bien que l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) soit discutée et votée par le conseil municipal, le Service des finances ne le considère pas comme un budget (contrairement au Service du contentieux) mais plutôt comme «un outil utile» pour respecter, «dans la mesure du possible, le montant prévu, et ce, même si celui-ci ne constitue pas un plafond immuable».

«Comme le montant de 214 millions ne constitue pas un plafond légal, il n'y a pas d'obligation légale de les [l'ensemble des élus] informer. Je vous concède que ça aurait peut-être été plus fin de le faire», a affirmé Bernard Comeau, directeur adjoint au Service des finances.

Selon ce dernier, informer le conseil municipal que les prévisions dépassent les sommes votées au PTI n'est pas de première importance. «Ce n'est pas ça qui est important. Ce qui est essentiel, c'est d'avertir le conseil si jamais il y a un dépassement du budget [d'opérations]», a dit M. Comeau.

Pour Sammy Forcillo, il y aurait un problème seulement «s'il n'y avait pas de surveillance, de contrôle et de vigilance de la part des gens du Service des finances». Cette situation laisse tout de même voir une perte de contrôle par le conseil municipal des de-



Sammy Forcillo

ARCHIVES, LE DEVOIR

niers publics prévus au PTI.

Le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, le conseiller du RCM André Lavalée, s'inquiète que les règles démocratiques soient ainsi outrepassées. «L'administration Bourque réduit le conseil municipal à moins que rien. C'est lamentable de traiter la démocratie municipale de cette façon-là», a-t-il commenté.

Cette crainte apparaît d'autant plus pertinente que l'administration du maire Pierre Bourque réclame du gouvernement du Québec des changements à sa charte lui permettant une plus grande concentration des pouvoirs aux mains du comité exécutif. Ce dossier devrait normalement être étudié d'ici la fin de la session parlementaire.

## Entente pour recruter des immigrants juifs

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Pour la troisième année consécutive, la communauté juive de Montréal collaborera avec le gouvernement du Québec pour recruter des immigrants juifs indépendants en ex-URSS et assurer leur bien-être durant les deux premières années de leur séjour ici.

Le protocole permettant cette association a été reconduit, hier, en présence du ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, André Boisclair, en compagnie de représentants de la communauté.

Les immigrants sélectionnés en vertu de cette entente sont des «indépendants». Des organismes de la communauté juive s'engagent à favoriser leur accès au marché du travail et à créer un environnement propice à l'apprentissage du français. Ils font partie d'un groupe de familles triées en fonction des critères gouvernementaux, soit la formation, l'expérience du milieu du travail, l'âge et la connaissance du français et du Québec.

Pour sa part, le ministre Boisclair a profité de l'occasion pour vanter l'ouverture des Québécois face à l'immigration. Citant un sondage, M. Boisclair a déclaré que 64 % des Québécois estiment que les immigrants québécois font des efforts pour s'intégrer et que 61 % estiment que les immigrants respectent les valeurs fondamentales québécoises, soit, par exemple, l'égalité entre les hommes et les femmes, et le français comme langue commune.

Pour ce qui est de ce programme qui s'adresse spécifiquement aux immigrants «indépendants», il donne des résultats encourageants. 80 % des adultes recrutés par l'entremise de cette entente la première année travaillent dont 35 % dans leur spécialité. 87 % parlent assez bien le français et 75 % parlent assez bien l'anglais. 85 % évaluent leur expérience d'immigration comme étant positive. 82 familles sur 85 vivent toujours à Montréal.

L'entente prévoit également que le gouvernement du Québec fournisse du matériel pédagogique aux futurs immigrants pour qu'ils apprennent les rudiments du français et qu'ils intègrent quelques données sur leur future terre d'accueil. Une fois que ceux-ci sont arrivés au Québec, le gouvernement s'engage aussi à favoriser l'accès de ces immigrants aux COFI et aux allocations qui y sont assorties.

# MONSIEUR BOUCHARD

Votre mémoire fait défaut. Les enseignantes et enseignants de commissions scolaires ont contribué et contribuent largement à l'assainissement des finances publiques.

1993-1994

Réduction salariale de **1 %** (loi 102).

1994-1995

Réduction salariale de **1 %** (loi 102).

1995-1996

Réduction salariale de **0,5 %** (loi 102).

En plus...

1996-1997

Les enseignantes et enseignants donnent **100 millions** de dollars à même leurs conditions de travail, dont 2 jours sans traitement.

1997-1998

Ils donneront **100 millions** de dollars à même leurs conditions de travail, dont 2 jours sans traitement.

Et les années suivantes...

Ils donneront **50 millions** de dollars par année à même leurs conditions de travail, et ce, de façon permanente !

# C'EST ASSEZ !



POURQUOI J'AIDERAIS OXFAM?



POUR CHANGER LE MONDE

Les enfants de la rue en Bolivie, au Nicaragua...  
Chassés, humiliés, exposés à toutes les formes d'exploitation.  
Grâce à OXFAM-Québec, ils reçoivent gîte, vêtements, éducation... et un environnement plus propice à leur développement. Voilà pourquoi je donne à OXFAM.



OXFAM-QUÉBEC

Tél. : (514) 937-1614  
1 800 OXFAM 95

# • LES ACTUALITÉS •

EN BREF

## Un cégep dans la Lanaudière

(Le Devoir) — La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a confirmé hier les informations publiées dans *Le Devoir* cette semaine, selon lesquelles la région de Lanaudière sera dotée d'un collège régional qui intégrera l'actuel cégep de Joliette et qui comprendra des campus à L'Assomption (à partir du secteur collégial de l'actuel Collège de l'Assomption) et à Terrebonne. La ministre a également indiqué qu'il serait également possible de créer des services collégiaux à Mascouche. Chaque constituante du nouveau cégep régional disposera d'assez d'autonomie pour ajuster ses services aux besoins du milieu, et un nouveau conseil d'administration devra être institué pour représenter chaque constituante de ce cégep nouveau genre. La ministre a indiqué qu'elle souhaitait que ce nouveau modèle d'organisation des services collégiaux dans une région puisse être repris ailleurs au Québec.

## Hélicoptères fissurés

Halifax (PC) — Les Forces armées canadiennes s'affairent présentement à colmater les fissures de leurs hélicoptères *Sea King*, après que des analyses eurent révélé que quatre autres appareils de la flotte étaient fissurés. Le capitaine Laurie Kannegiesser a révélé hier que des fissures ont été découvertes sur la poutre de queue et le fuselage de quatre appareils. Les 30 appareils de la flotte ont été soigneusement inspectés, à compter du mois de septembre, au moyen d'équipements spécialisés. Les ingénieurs ont depuis analysé les résultats et déterminé que quatre appareils auront besoin de réparations avant qu'ils ne puissent voler de nouveau. Des pièces seront rivetées à l'appareil pour colmater les fissures et renforcer la structure des *Sea King*.

## Prix Essor

(Le Devoir) — Le Prix Essor 1996, qui vise à reconnaître les efforts des écoles québécoises pour mettre en valeur les arts et la culture, a été remis cette semaine à l'école secondaire Hormidas-Gamelin de Buckingham, de la commission scolaire Vallée-de-la-Lièvre. Le prix, une bourse de 5000 \$ et un piano Yamaha de 5000 \$, est offert par trois ministères, dont celui de l'Éducation, ainsi que par plusieurs commanditaires, dont Inter-Canadien. Dans le cadre du concours, 96 projets avaient été présentés, et en plus du grand prix national plusieurs écoles ont mérité des prix régionaux.

## Tournoi de sumo à Vancouver

(AFP) — Un tournoi de sumo, le tout premier organisé au Canada, aura lieu à Vancouver en juin 1998, a annoncé hier le secrétaire d'État canadien pour la région Asie-Pacifique, Raymond Chan. «Ce sera la première fois qu'un tournoi de ce sport ancien et populaire aura lieu au Canada», a déclaré M. Chan. Le réseau de télévision japonais Asahi prévoit de diffuser le tournoi, a-t-il ajouté.

## Tabac: accueil favorable

(PC) — Le Conseil des directeurs de santé publique a salué hier le dépôt, jeudi, du projet de loi fédéral sur le contrôle des produits du tabac. Le conseil a estimé qu'il s'agissait d'un projet de loi «énergique qui vient trancher avec la laisser-faire qui prévalait dans ce dossier depuis que la Cour suprême avait renversé la loi sur le contrôle des produits du tabac et que les gouvernements avaient procédé à une baisse draconienne des taxes sur le tabac en 1994».

## Pêcheurs inquiets

(PC) — La perspective d'une ouverture de la pêche à la morue en 1997 inquiète plusieurs pêcheurs des îles de la Madeleine. La quantité de poissons est en effet sensiblement la même qu'au moment de la fermeture de la pêche, à l'automne 1993. En fait, seul le poids des poissons a augmenté depuis 1993. Des pêcheurs estiment donc que la réouverture de la pêche serait une grave erreur, certains d'entre eux mettant en cause la voracité des phoques pour expliquer le peu de croissance des stocks de morue, ces trois dernières années. Les biologistes de Pêches et Océans Canada ont reconnu qu'une pêche de 6000 tonnes de morue, telle que recommandée par le Conseil de conservation des ressources halieutiques, maintiendrait les stocks à leur niveau actuel.

## Saisie de dynamite

Québec (PC) — Des policiers de l'escouade Carcajou ont découvert quelque 30 kg de dynamite près de Sainte-Brigitte-de-Laval, environ 25 kilomètres au nord de Québec, jeudi soir. Pas moins de 241 détonateurs, un fusil-mitrailleur et une arme de poing ont également été trouvés dans un sac de sport caché sous une plate-forme de bois érigée dans un sentier forestier, loin des habitations. Hier, l'affaire n'avait toujours pas donné lieu à des arrestations.

Courses au rectorat

# À Laval, les rumeurs vont bon train

## Le cabinet du ministre Jean Rochon nie qu'il soit intéressé

Deux importantes universités québécoises, Laval et Sherbrooke, seront en quête d'un recteur ou d'une rectrice cet hiver. Mais alors qu'à Laval plusieurs noms feront l'objet de rumeurs dans les prochains semaines, à Sherbrooke, où le recteur actuel se représente, les projecteurs sont tournés vers une crise financière.

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

La course au rectorat à l'Université Laval sera lancée très bientôt, alors que le conseil d'administration de l'institution a adopté cette semaine l'échéancier électoral et les modalités de l'élection.

Les candidats potentiels auront jusqu'au 21 février pour présenter leur candidature, et l'élection du nouveau recteur se tiendra le 2 avril prochain.

On peut prévoir que la fièvre électorale battra son plein en janvier, mais déjà un nom circule abondamment dans le milieu universitaire, celui de François Tavenas, vice-recteur planification et ressources à l'université McGill, qui serait déjà en campagne électorale, selon plu-

sieurs sources. M. Tavenas est vu comme un candidat très sérieux.

Pour le moment, seul l'anthropologue Serge Genest, de l'Université Laval, s'est officiellement déclaré candidat à la succession du recteur Michel Gervais. Membre sortant du Conseil universitaire, M. Genest avait fait part de ses intentions l'été dernier.

Circulent également les noms de Michel Pigeon, professeur de génie civil et membre de plusieurs conseils de l'université, ainsi que de Jacques Desautels, doyen de la Faculté des lettres, qui a déjà été vice-recteur à Laval.

Par ailleurs, la rumeur voulant que le ministre de la Santé Jean Rochon soit potentiellement intéressé par le poste continue à circuler, mais selon nos informations elle apparaît moins forte qu'il y a quelques semaines.

Ancien doyen de la Faculté de médecine de Laval, toujours en congé sans solde de l'université, le Dr Rochon serait évidemment un candidat de prestige.

Notons toutefois que son cabinet a nié hier au *Devoir* l'intention de M. Rochon de se lancer dans cette nouvelle aventure.

Le recteur actuel de l'Université Laval, Michel Gervais, terminera le 2 mai prochain son deuxième mandat de cinq ans, non renouvelable.

Selon le calendrier adopté cette semaine par le conseil d'administration de l'Université Laval, la procédure offi-

cielle d'élection débutera le 22 janvier, avec l'établissement de la liste définitive des membres du collège électoral. La période de mise en candidature se terminera le 21 février, et le 3 mars le collège électoral procédera à une sélection des candidats. Chaque candidat doit recueillir 25 signatures provenant de Laval (professeurs, diplômés, etc.) Si plus de cinq personnes ont posé leur candidature, le collège électoral doit réduire cette liste à cinq noms au maximum.

Les noms retenus seront rendus publics et la campagne électorale battra son plein pendant le mois de mars, alors que le 2 avril le nouveau recteur sera élu par le collège électoral.

Ce collège électoral sera formé d'environ 130 personnes. Selon les règlements de l'université, sont membres du collège électoral tous les membres du conseil d'administration et du conseil universitaire; les membres de trois commissions (des études, de la recherche et des affaires étudiantes), et des représentants de professeurs et d'étudiants.

On compte sur le collège électoral une dizaine d'administrateurs, 15 doyens, 14 personnes provenant du milieu socio-économique (membres du conseil d'administration), 52 professeurs, six chargés de cours, 23 étudiants, six membres du personnel administratif, et quelques autres.

# À Sherbrooke, l'actuel recteur se représente

## L'université fait face à un nouveau déficit de 9,6 millions

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

L'Université de Sherbrooke est également plongée dans une course au rectorat, sur fond de compressions budgétaires, puisque l'université prévoit faire face à un manque à gagner de 50 millions de dollars d'ici l'an 2000.

C'est en effet le 3 janvier prochain que prendra fin à l'Université de Sherbrooke la période de mise en candidature, et l'assemblée universitaire doit tenir un vote préliminaire le 15 janvier pour évaluer les candidatures reçues. Les membres de l'Assemblée universitaire recevront le 13 février la liste définitive des candidats, et l'élection en tant que telle doit se tenir le 27 février.

L'actuel recteur de l'Université de Sherbrooke, Pierre Reid, qui préside égale-

ment la Conférence des recteurs, a fait le double de ce qui avait été initialement prévu.

Lundi dernier, le conseil d'administration formait un comité spécial qui doit trouver d'ici le 16 décembre des solutions pour venir à bout de ce déficit. Ce comité est formé de trois représentants du milieu des affaires membres du conseil d'administration de l'université.

Ce comité étudiera, entre autre, les gains à réaliser «à la faveur du renouvellement ou de la réouverture des conventions collectives; des économies à réaliser à la faveur d'une restructuration des activités académiques; de nouveaux résultats non encore escomptés résultant de la réingénierie des processus administratifs; des

D'ici le 16 décembre, un comité spécial doit trouver des solutions pour venir à bout du déficit

revenus additionnels résultant de nouvelles activités».

Mais ce n'est pas tout. Après avoir réduit les dépenses récurrentes de 13,5 millions depuis deux ans, l'Université de Sherbrooke s'attend à faire face à un déficit accumulé de 12,6 millions en 1997.

Et comme l'université prévoit un déficit de 11 millions par année pour les deux prochaines années, la dette totale pourrait atteindre 50 millions en l'an 2000, dans quatre ans, selon le recteur Pierre Reid. Un lourd défi donc pour le rectorat.

Notons que l'assemblée universitaire, qui élit le nouveau recteur, est composée entre autres des doyens et doyennes, de 27 professeurs, de deux chargés de cours et deux employés du personnel administratif, de 14 étudiants et de huit représentants du milieu extérieur. On s'attend à ce que M. Reid soit réélu.

Entrevue avec Denise Bombardier

# La grève est un dernier recours, estime Louis Laberge

PRESSE CANADIENNE

Dans les conditions économiques actuelles, la grève apparaît de plus en plus comme un instrument de «dernier recours» pour les travailleurs, estime le syndicaliste Louis Laberge, ex-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

«Dans mon temps aussi, je croyais que c'était un dernier recours», déclare l'actuel président du conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ lors d'une entrevue accordée à l'animatrice Denise Bombardier dans le cadre de l'émission *Raison Passion*, diffusée aujourd'hui sur les ondes de la Société Radio-Canada.

«Sauf, poursuit-il, qu'il y avait tellement d'emplois et tout ça, que nos bonnes idées, nos accalmies, nos discours [...] ne réussissaient pas toujours. Des fois, ils [le patronat] nous envoyaient promener».

À la retraite, celui qui, en 27 ans à la tête de la FTQ, s'est retrouvé au

cœur de toutes les luttes sociales de l'histoire contemporaine du Québec, jette un regard nostalgique sur sa carrière.

«J'étais vraiment chez moi à la FTQ, dit-il. Je n'avais, je pense, que des amis ou à peu près, même dans les milieux d'affaires, chez les politiciens de tous les partis. J'ai eu une vie très agréable».

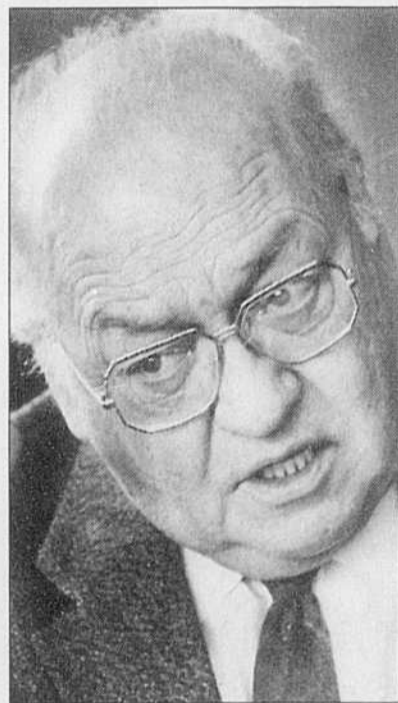
Par ailleurs, M. Laberge se dit désolé de l'état dans lequel se trouve la société d'aujourd'hui.

«Il se perd des coups de pied aux fesses», affirme-t-il sans détour à Mme Bombardier.

«Quand on voit des gars attaquer des jeunes femmes, attaquer des jeunes filles, attaquer des enfants et s'en sortir avec neuf mois de prison, franchement, il y a des juges qui devraient s'en aller à la retraite», ajoute-t-il.

M. Laberge impute les maux de la société actuelle à, notamment, la perte du respect de la famille.

«Je suis bien heureux, laisse-t-il tomber, d'en avoir plus de faites [des années] qu'il ne m'en reste à faire.»



Louis Laberge

ARCHIVES, LE DEVOIR

Menace de grève à la SAQ

# Les employés de la distribution appuient ceux des magasins

PRESSE CANADIENNE

Les syndiqués du centre de distribution de Québec et de Montréal de la Société des alcools du Québec (SAQ) ainsi que ceux de l'usine d'embouteillage de Montréal sont disposés à appuyer leurs confrères des magasins et bureaux, si jamais ceux-ci, profitant de la période stratégique des Fêtes, déclenchent une grève pour obtenir au plus vite un nouveau contrat de travail.

En assemblée générale cette semaine, les préposés à la distribution et à l'embouteillage ont voté à 92 % en faveur de diverses mesures, dont un appui financier aux grévistes.

Ils vont surveiller de très près les employeurs pouvant être tentés d'embaucher des employés temporaires dans les entrepôts pour faire faire le travail généralement exécuté dans les magasins.

Sur les 575 travailleurs aptes à voter, seulement 140 l'ont fait, a reconnu hier le leader syndical, Réal Laberge.

«Je ne peux pas déclencher la grève, mais je peux faire en sorte que celle des employés de magasins paralyse vraiment les opérations», a-t-il dit.

«Je peux empêcher la SAQ de nous faire faire le travail des gens de magasins», a-t-il ajouté.

«Nous n'accepterons pas de servir les clients qui, s'il y a grève dans les succursales de la SAQ, pourraient être envoyés chez nous», a-t-il précisé.



Université de Montréal  
Faculté des arts et des sciences  
Programme d'études néo-helléniques

## LA GRÈCE MODERNE VOUS INTÉRESSE ?

Dès janvier 1997, l'Université de Montréal vous offre les cours suivants :

- Grec moderne : cours intensif de langue pour débutants
- Grammaire corrective du grec pour hellénophones.
- Cinéma grec
- Histoire de Byzance
- Histoire de la littérature néo-hellénique
- Poésie grecque du XX<sup>e</sup> siècle

Le Programme d'études néo-helléniques accepte les étudiants libres.

Inscrivez-vous dès maintenant !

Renseignements : (514) 343-7327

(0742)

robert ackermann, gg.  
JOAILLER GOLDSMITH  
1310-540 avenue greenie  
westmount/qué. h3z 2b2  
téléphone: (514) 939-5651

### ROUNDABOUT

Boucles d'oreille et épingles, disponibles en divers combinaisons de métaux nobles et de pierres précieuses. Il y a des bagues (pour elle et lui) et des pendentifs.

TOUS NOS BIJOUX SONT  
CONCUS ET EXECUTES  
DANS NOS ATELIERS

SUR RENDEZ-VOUS  
MEMBRE DU COMITÉ ST-LAURENT

À Noël, offrez  
un petit meuble précieux  
en cadeau.



La galerie  
Art Select Inc.



MAINTENANT OUVERT LE DIMANCHE DE 12h à 17h  
FERMÉ LES LUNDI ET MARDI

LA GALERIE ART SELECT INC.  
6810, St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2  
Tél. : (514) 273-7088

## • LES ACTUALITÉS •

# L'environnement passé au tamis du «Grand Inquisiteur»

Projets de loi et de règlement devront dorénavant obtenir le sceau du Secrétariat à la déréglementation, qui en aura évalué les impacts économiques

Désormais, c'est par le truchement du puissant Secrétariat à la déréglementation que lois et règlements, pierres angulaires des politiques et programmes, notamment de nature environnementale, devront subir le test d'une évaluation de leurs impacts... économiques.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

Depuis le 28 août, le Secrétariat à la déréglementation du Québec (SDQ) agit comme goulot d'étranglement pour tous les projets de loi et de règlement soumis au cabinet provincial.

Sans l'imprimatur de celui que l'on nomme déjà en certains ministères le «Grand Inquisiteur», soit le secrétaire général associé Jacques Privé, il devient à peu près impossible pour un ministre d'inscrire un projet de loi ou de règlement sur la table du conseil des ministres.

Les nouvelles règles régissant les travaux du conseil des ministres, dont *Le Devoir* a obtenue copie, précisent que les projets de loi et de règlement devront passer désormais trois tests préalablement à leur discussion par les ministres: une «analyse comparative des normes similaires ailleurs au Canada ou dans les États américains voisins»; ils devront faire l'objet d'une «entente au plan administratif avec le Secrétariat à la déréglementation» et devront être accompagnés d'un «document d'analyse politique qui présente sous un angle politique les avantages et les inconvénients de la solution envisagée».

Le 6 novembre dernier, le conseil des ministres a élargi davantage les pouvoirs du Secrétariat à la déréglementation. Le décret adopté exige désormais que tout projet de loi ou de règlement dont l'application pourrait coûter plus de dix millions aux entreprises devra être accompagné d'une «étude d'impacts».

Les exigences de l'État «ne devraient pas être plus élevées que celles des principaux partenaires commerciaux du Québec»

Mais il ne s'agit pas de l'étude d'impacts environnementaux, destinée à «réduire au minimum les effets nuisibles et indésirables de la croissance», dont parle le programme permanent du Parti québécois au chapitre du développement durable.

Il s'agit plutôt de mettre au jour l'ampleur des impacts d'un projet sur les citoyens et sur les clientèles, soit principalement les différents secteurs industriels. On devra établir précisément l'impact de tout projet de loi ou de règlement sur la position concurrentielle des entreprises, adapter les exigences de l'État «à la taille de l'entreprise» et s'assurer finalement qu'elles «ne devraient pas être plus élevées que celles des principaux partenaires commerciaux du Québec».

Quant aux 2500 règlements et 400 lois du Québec déjà adoptés, ils devront être révisés «dans la perspective d'un allègement significatif du fardeau imposé» à partir d'un programme triennal, supervisé par le SDQ.

## Néolibéralisme ou recherche d'efficacité administrative?

Lorsque la vague républicaine a frappé le Congrès américain aux élections de novembre 1994, la droite de ce parti a mis au point une stratégie pour neutraliser la puissante Environmental Protection Agency (EPA) et ses projets. Il suffisait, proposaient Newt Gingrich et ses acolytes, d'exiger une évaluation en règle des impacts économiques de la réglementation environnementale, voire de toute réglementation, d'obtenir une base scientifique absolue, source de délais additionnels, et une démonstration de son utilité sociale par rapport au fardeau exigé. Les républicains rêvent encore de cet arsenal législatif complet.

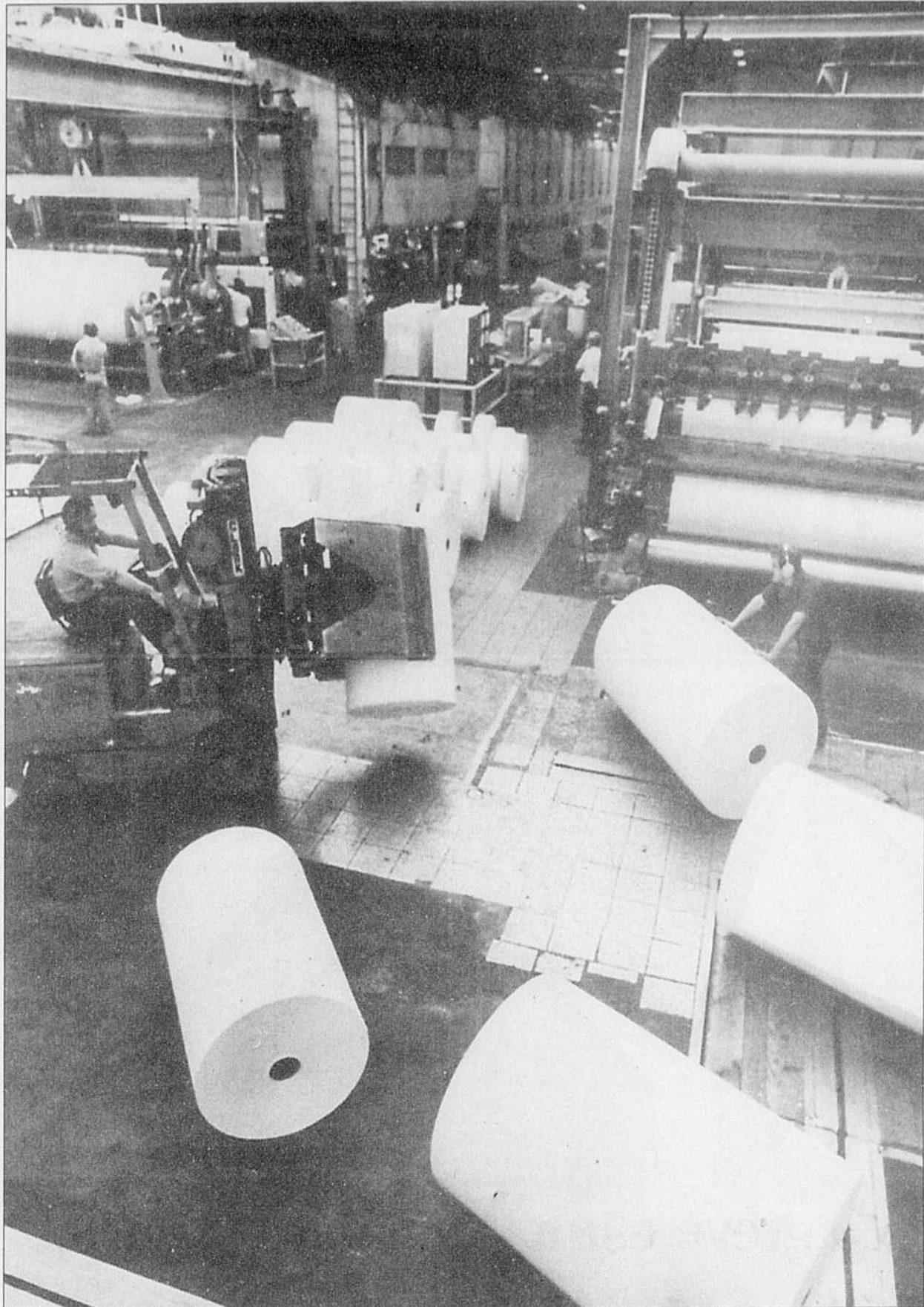
Michel Carpentier, le grand patron du conseil exécutif, le ministre du premier ministre, reconnaît que le terme «déréglementation» peut prêter à confusion et semble placer l'actuelle stratégie gouvernementale sous le signe des grands crues du néolibéralisme nord-américain.

«Lorsque nous avons débattu des effets de cette réglementation, dit-il, nous nous sommes d'abord centrés sur l'intérêt des citoyens, qui se sentent généralement coincés par l'amas de règlements qui pèsent sur leur vie», explique-t-il. Michel Carpentier estime qu'il demeure possible d'atteindre le même objectif avec les entreprises «sans sacrifier à la recherche de l'intérêt public».

## L'exemple des papeteries

Par exemple, il se dit convaincu que le nouveau règlement sur la dépollution des papeteries, dont cette industrie est maintenant fière après avoir demandé son allègement et son report, aurait été adopté intégralement même en passant par le nouveau filtre du Secrétariat à la déréglementation, en raison de sa nécessité pour le bien commun.

«Si la déréglementation, dit-il, c'est de passer d'un extrême à l'autre, on rate notre coup car il n'est pas question de retourner à la liberté sauvage du début du siècle. Il faudrait



Le règlement sur la dépollution des papeteries aurait-il été adopté intégralement s'il était passé par le filtre du Secrétariat à la déréglementation? Oui, répond le grand patron du conseil exécutif, Michel Carpentier.

plutôt parler de recherche soutenue d'une nouvelle efficacité administrative qui ne sacrifie pas les intérêts de la population mais tienne compte de ceux des autres», conclut M. Carpentier.

Autrefois, explique Denis Jean, sous-ministre adjoint à l'Environnement et à la Faune, un ministre signait un projet de loi et l'envoyait au conseil exécutif, où il était l'objet d'un examen par les différents comités interministériels. Depuis deux ans, s'est ajouté à ce niveau le Secrétariat à la déréglementation, créé d'abord par Jacques Parizeau. Avec son nouveau mandat, le SDQ devient le filtre préalable à l'entrée de tout projet au conseil exécutif.

Alors que certains ministères ont désormais des sueurs froides à l'idée de devoir faire face au «Grand Inquisiteur» du SDQ — le mot traduit bien la crainte de voir ses projets aboutir «au Ciel ou en Enfer!» —, au MEF, on semble étrangement détendu.

«Depuis que notre ministère existe, raconte Denis Jean, il examine les projets des autres en intégrant les dimensions sociales et économiques dans son approche environnementale. Nous faisons depuis des années une évaluation des coûts et bénéfices, sociaux et économiques, de tous nos projets de loi et de règlement. Les nouvelles règles ne nous dérangent pas mais confirment notre pratique. Il est d'ailleurs plus pratique de connaître les réactions du Secrétariat avant qu'un ministre ne signe un projet. Il y en a même qui pensent que d'autres ministères, inquiets de cette réforme, devraient profiter de notre expertise.»

Au milieu des années 80, André Magny, sous-ministre au ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche

(MLCP), avait bien des difficultés à faire adopter des mesures de protection pour les chevreuils et les truites. Lorsqu'il s'est mis à chiffrer les impacts économiques de ses politiques de conservation, notamment sur les régions éloignées, il a obtenu une marge de manœuvre qui a donné un souffle nouveau aux politiques de son ministère.

Michel Carpentier reconnaît que des analyses économiques trop étroites peuvent masquer les véritables gains, par exemple en environnement, comme le souhaitent les républicains américains.

Mais il est certain, reconnaît-il, quoique ce soit difficile à mesurer, que les filiales québécoises modernisées par les grandes papeteries ne seront pas les canards boiteux sacrifiés à la première rationalisation. Au MEF, où l'on est convaincu du phénomène, on voit dans les analyses économiques exigées davantage un argument majeur qu'un obstacle, à la condition d'adapter l'analyse économique à la logique du développement durable. Comme dans le débat en cours sur le contrôle de la pollution animale.

Mais dans tout ce débat, une question a été laissée sans réponse par les hauts fonctionnaires parce que «très politique»: pourquoi l'évaluation économique a-t-elle eu prééminence sur l'évaluation environnementale des politiques et programmes gouvernementaux? Si cette réponse peut nous instruire sur le sens de la «déréglementation» en cours, il faut, à coup sûr, continuer de la chercher...

## EN BREF

### Récompense de 1 000 000 \$

Singapour (AP) — À la recherche de témoignages sur les coupables de la tragédie d'un avion d'Air India qui a coûté la vie à 329 personnes, en 1985, la GRC offre même un million de dollars à quiconque les mènerait sur la piste des auteurs de cet attentat. En Malaysia, en Indonésie et à Singapour, des lignes téléphoniques sans frais sont actuellement mises à la disposition d'informateurs éventuels. Le vol 182 d'Air India qui se dirigeait vers New Delhi en partance de Montréal, avec escale à Londres, a explosé au large de l'Irlande. Tous les occupants sont morts. Une offre semblable a déjà été faite en mai 1995, au Canada, mais n'a pas donné de résultat. La police se dit persuadée que les coupables vivent au Canada mais que, pour les mettre en accusation, il faut arriver à recueillir des témoignages dans le sud-est asiatique.

### Gargantuesque Thanksgiving

Washington (AFP) — Le repas traditionnel de la fête de Thanksgiving aux États-Unis est réputé pour être copieux: chaque Américain a consommé en moyenne jeudi l'équivalent de cinq Big Mac et devrait marcher 12 heures consécutives pour éliminer toutes ces calories, selon une récente étude. L'étude de l'université de Birmingham (Alabama) illustre les proportions souvent gargantuesques que prend aux États-Unis ce repas familial, généralement composé autour d'une dinde: il correspond en nombre de calories par personne à 14 parts de gâteau au chocolat, 144 tranches de pain, 260 pommes ou 433 carottes crues. Pour éliminer ces calories, sept heures de natation seraient nécessaires ou, au choix, quatre heures de course à pied, neuf heures de vélo, six heures de tennis ou 4h15 de danse aérobie. Mais en ce lendemain de fête, les Américains se sont surtout rués... vers les magasins, le vendredi suivant Thanksgiving marquant le début des soldes de fin d'année aux États-Unis.

### Le sida à l'agonie ?

Baltimore, Maryland (AP) — Le professeur américain Robert Gallo, co-découvreur du virus du sida, estime que d'ici vingt ans les personnes infectées n'en mourront plus et pourront vivre presque normalement. «Dans les dix ou vingt prochaines années, le sida commencera à ne plus être une maladie incurable», a-t-il déclaré lors de l'inauguration ce mois-ci de l'Institut de virologie humaine, son nouveau laboratoire de recherche. Cette nouvelle institution est l'un des rares centres exclusivement consacrés à l'étude de la virologie humaine. La plupart des recherches qui y seront menées porteront sur le sida et dans une moindre mesure sur la leucémie, l'hépatite, voire d'autres virus.

### Lutte contre les pédophiles

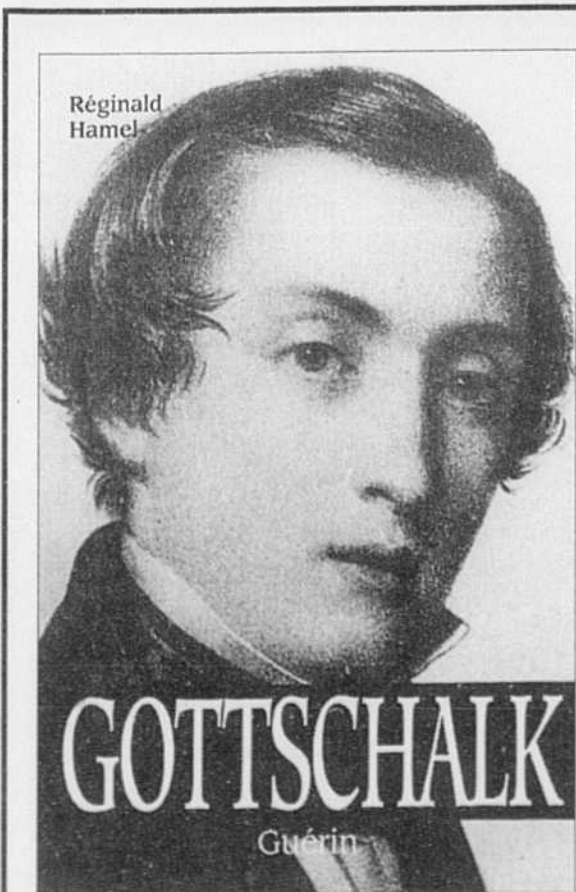
Bruxelles (AP) — Les ministres de la Justice des Quinze de l'Union européenne ont décidé hier de lutter conjointement contre l'exploitation sexuelle des enfants en poursuivant les producteurs, vendeurs, distributeurs et propriétaires de matériel pornographique mettant en scène des mineurs. Dans toute l'Union européenne, la production, la vente et la distribution «deviendront des crimes», a expliqué le ministre irlandais de la Justice et présidente de la rencontre, Nora Owen. Des peines minimales seront imposées dans les quinze pays membres. Ces mesures ont été prises à l'initiative de la Belgique, bouleversée depuis le mois d'août par l'affaire Marc Dutroux, responsable de la mort de quatre jeunes filles et de la disparition de plusieurs autres. Les Pays-Bas, inquiets pour les libertés individuelles, ont cependant obtenu une certaine clemence pour les particuliers en possession de revues ou de cassettes pornographiques de ce type.

### Il déposait l'uranium... à la banque

Ulm, Allemagne (AFP) — Un ingénieur slovaque a été condamné à Ulm (sud-ouest) à deux ans et trois mois de prison pour trafic d'uranium, dont il avait entreposé trois kilogrammes un mois durant dans une banque en plein centre-ville, a-t-on appris de source judiciaire hier. Cet homme de 48 ans dont l'identité n'a pas été communiquée était à la recherche d'un acheteur lorsqu'à son insu il avait proposé sa marchandise à un enquêteur de la police criminelle. L'uranium avait alors été découvert le 29 mai dans un coffre d'un établissement bancaire d'Ulm où il avait été déposé le 24 avril précédent. L'affaire avait suscité une vive émotion au sein de la population. L'accusé a allégué devant le tribunal avoir été chargé par deux inconnus de placer dans la banque une sacoche dont il ignorait le contenu.

### La NASA annule une sortie

Cap Canaveral (Reuter) — À cause d'un sas bloqué empêchant d'atteindre la soude de la navette Columbia, la NASA a annulé jeudi une sortie dans l'espace, durant laquelle deux astronautes auraient dû s'entraîner au montage de la future station orbitale internationale, Alpha. Si tout s'était bien passé, il se serait agi de la première sortie dans l'espace faite depuis Columbia, plus ancienne des navettes en service, qui avait fait son vol inaugural en avril 1981. En mission pour 16 jours autour de la Terre, la navette ne doit pas regagner les États-Unis avant le 5 décembre.



Reginald Hamel



## GOTTSCHALK

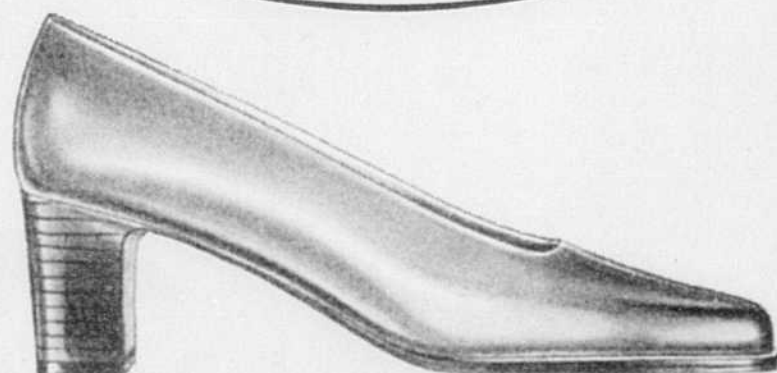
Reginald Hamel  
672 pages, 25,00 \$  
ISBN 2-7601-4257-4

«Il n'y a que Gottschalk qui puisse remplacer Chopin.»  
(Camille Pleyel, 30 octobre 1849)

GUÉRIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone: (514) 842-3481  
Télécopieur: (514) 842-4923  
Adr. Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

SPA

Easy Spirit.



TERRA F FIRMA

LE CORDONNIER

Retrouvez la terre ferme

LES COURS MONT-ROYAL  
Métro Peel (514) 845-3007

CENTRE EATON DE MONTRÉAL  
Métro McGill (514) 985-2297

## NOUVEAU!

La chaussure avec 4 niveaux de coussins

Couleurs: noir, brun foncé  
Pointures: 5-12

110,00\$

140,00\$

**BIENVENUE  
CHEZ FIDO**





Fido, la nouvelle génération de communications sans fil, le seul et unique réseau SCP (Services de communications personnelles) au Canada, débarque dans la métropole. Fin prêt à épouser votre mode de vie, à vous suivre dans vos marches et vos démarches.

Se nourrissant de la plus récente technologie numérique, Fido vous confère le plein contrôle de vos communications personnelles et d'affaires. C'est la réponse intelligente aux besoins urbains de communications. Et avec Fido, pas de discussion : c'est vous le maître !

### FIDO A UNE PUCE

Ça nous démangeait d'en parler. Fido a une puce, et il est le seul à en posséder une. Aussi personnalisé qu'une carte bancaire, ce microprocesseur intégré permet d'identifier instantanément son maître et le protège contre la fraude et le piratage. De plus, la technologie évoluée du réseau Fido place toutes vos communications sous le sceau de la plus haute confidentialité. Moins énergivore, cette même technologie assure une plus grande autonomie à votre pile.



### LE MENU DE FIDO

Toujours fidèle au poste, aussi précis que la souris de votre ordinateur, Fido vous donne accès à un menu à la carte de services novateurs et simples d'utilisation. En voici un aperçu.

#### Service Fido

- Appel en attente
- Renvoi d'appels
- Service conférence (selon l'appareil choisi)

#### Services personnalisés Fido

- Afficheur
- Messagerie vocale personnelle
- Messagerie fax
- Messagerie texte

### PRIX DE LANCEMENT

**400** minutes  
**40\$** par mois

Plus abordable à l'utilisation que le cellulaire, Fido rend accessible à tous l'univers des communications mobiles. À preuve, son prix de lancement unique, garanti pour deux ans si vous vous en prévaluez dès maintenant : 400 minutes par mois, quelle que soit l'heure, pour seulement 40 \$. Et au-delà de ce généreux laps de temps, la minute est calculée au tarif exceptionnel de 20 ¢.

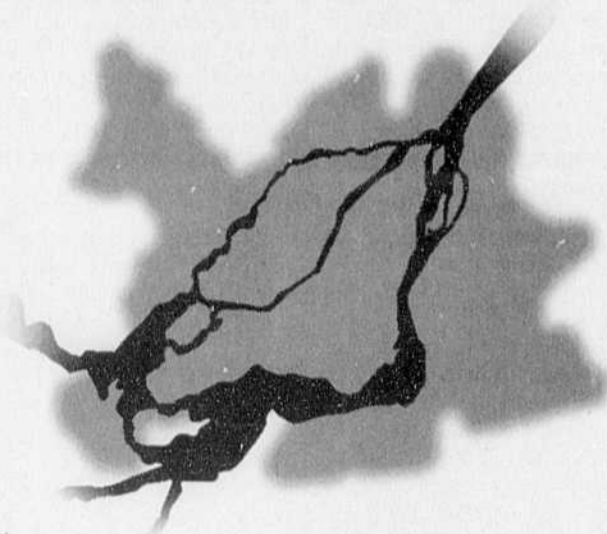
Côté interurbain, Fido présente une offre qui a autant de chien : 15 ¢ la minute au Québec et 20 ¢ ailleurs au Canada et aux États-Unis, et cela en tout temps. À des coûts aussi raisonnables, vous pouvez parler sans compter et utiliser votre Fido à tout instant.

*Veillez prendre note que les coûts de l'appareil Fido<sup>MC</sup>, de la carte à puce, du permis SCP et des services personnalisés ne sont pas compris dans ce programme tarifaire.*

### FACTURATION À LA SECONDE

Avec Fido, la facturation est honnête et d'une précision inouïe. Tout temps d'antenne est calculé à la seconde et non grossièrement arrondi à la minute.

### RÉSEAU FIDO



Fido a une belle couverture. Tricotée serrée. Le réseau Fido dessert la grande région métropolitaine de Montréal, première étape dans le déploiement d'un réseau national de communications sans fil. De cette zone, vous pouvez faire et recevoir tous vos appels locaux et interurbains.

### IL Y A UN OS ?

Fido n'en démord pas. S'il y a un os, comptez sur lui pour le trouver. Parce que Fido fait tout pour satisfaire son maître !

Pour mettre la main sur votre Fido, passez au magasin Fido du 1004, Sainte-Catherine Ouest ou aux comptoirs Fido des Ailes de la mode, du Carrefour Angrignon, du Centre Rockland ou des succursales Bureau en gros de la région de Montréal.



Appelez-le par son nom.  
**925-FIDO**



**C'EST VOUS  
LE MAÎTRE.**

## • LES ACTUALITÉS •

Protection de la vie privée

## Le ministère du Revenu et des municipalités sont montrés du doigt

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Certaines municipalités du Québec viennent de publier sur leur site Internet leur rôle d'évaluation complet, avec les détails qui y sont contenus pour les fins de taxation scolaire, notamment la religion du contribuable.

«Ce sont des détails incongrus. Je ne vois pas pourquoi la religion d'un individu serait révélée à l'ensemble des citoyens de la terre», a réagi cette semaine Paul-André Comeau, président de la Commission d'accès à l'information.

Témoignant devant les députés, M. Comeau a cité aussi le cas du ministère du Revenu qui cherche à mettre la main sur une cinquantaine de fichiers appartenant à d'autres ministères et organismes du gouvernement, afin de vérifier si tout le monde paie bien ses impôts.

Un des fichiers dans lequel le fisc veut mettre son nez fournit des renseignements sur le statut marital des individus. «Il est impossible pour nous de donner la bénédiction à cela. Est-il nécessaire [pour le fisc] de savoir combien de temps ont vécu ensemble certaines personnes? Cela figure dans un des fichiers. Je viens de découvrir cela. Ce renseignement leur sera refusé», a dit M. Comeau.

Ce dernier a saisi les députés membres de la commission parlementaire des problèmes que pose à la vie privée la circulation de fichiers impliquant les citoyens.

La Commission d'accès à l'information, que dirige M. Comeau, a justement comme mandat de vérifier la pertinence pour le ministère du Revenu de scruter une cinquantaine de fichiers provenant de divers ministères.

Une loi votée récemment a autorisé le ministère à consulter ces fichiers afin de déceler et de combattre le travail au noir. Mais la loi précise que la Commission d'accès à l'information doit se pencher sur l'utilisation que fait le ministère du revenu des fichiers qui lui sont confiés et vérifier si l'information qui y est contenue est vraiment nécessaire pour des fins fiscales.

Le ministère du Revenu a même refusé de nommer quelques-uns des fichiers gouvernementaux auxquels il entend avoir accès. Cette décision a amené des critiques sévères provenant du député libéral de Jacques-Cartier, Geoffrey Kelley. «C'est incroyable. On a vraiment ici une opération de cachette. Cela pose des questions énormes au sujet de la protection de la vie privée», a dit le député Kelley en invitant M. Comeau et ses adjoints à surveiller avec attention les agissements du ministère du Revenu. M. Kelley a aussi fait valoir qu'une telle opération du ministère du Revenu «laisse croire que tous les Québécois sont des fraudeurs».

Au moins un député ministériel est du même avis. Le péquiste Jean Garon, député de Lévis et ancien ministre, a aussitôt ajouté: «Je peux dire que je partage cette opinion».

Paul-André Comeau a aussi raconté que les tribunaux rendent quelquefois des «décisions embarrassantes» en matière de protection de la vie privée. Par exemple, un tribunal a blanchi un policier qui transmettait à des agents immobiliers des renseignements qu'il puisait dans le réseau de communications auxquels tous les corps policiers sont branchés.

Ailleurs, la Cour a également absous un policier qui transmettait des informations puisées dans des dossiers criminels, sous prétexte que le policier n'agissait pas contre rétribution.

## L'école, pas si gratuite que ça...

Des parents sont poursuivis pour avoir refusé de payer les frais de gardiennage sur l'heure du dîner

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Une commission scolaire de l'Outaouais poursuit des parents qui refusent de payer pour la surveillance de leurs enfants à l'école à l'heure du dîner, a révélé hier le député libéral de Marquette (ouest de Montréal), François Ouimet.

De telles décisions compromettent la gratuité de l'école publique primaire et secondaire au Québec, a estimé le député Ouimet devant la commission parlementaire de l'Éducation, à l'occasion d'une séance d'interpellation.

M. Ouimet a raconté que la commission scolaire Vallée-de-la-Lièvre, dans l'Outaouais, avait poursuivi 300 parents pour un montant total de 20 000 \$ parce que ces der-

niers refusaient d'assumer les frais de gardiennage de leurs enfants qui dînent à l'école le midi.

La seule autre solution des parents est de ramener les enfants à la maison pour l'heure du dîner, mais ils doivent alors assumer les frais de transport par autobus scolaire.

Le député de Marquette a même identifié une assistée sociale à qui la commission scolaire impliquée réclame 298 \$. Elle est naturellement incapable de payer cette somme.

Outre ces frais exceptionnels, M. Ouimet a rappelé que dans toutes les écoles primaires du Québec, les parents doivent assumer en moyenne des frais moyens de 70 \$ au primaire et de 113 \$ au secondaire pour divers services comme les sorties éducatives, les frais d'inscription, le transport sco-

laire, la surveillance du midi, la récupération, le papier pour couvrir les livres, les instruments de musique, les cadenas pour les casiers, etc. De tels frais compromettent la gratuité scolaire, laquelle est garantie tant par la Charte des droits de la personne que par la Loi de l'instruction publique, a fait valoir le député.

### Contraintes budgétaires

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, convient qu'il faudrait éliminer tous les frais aux niveaux primaire et secondaire, compte tenu de ce que la fréquentation scolaire est obligatoire à ce niveau.

«Mais les contraintes budgétaires sont telles qu'on ne peut le faire actuellement», a dit la ministre.

Elle a par contre félicité les commissions

scolaires qui réussissent à alléger les frais des parents soit en utilisant leurs surplus financiers, soit par des initiatives locales d'échange communautaire qui font preuve d'imagination. «Dès que des ressources financières vont être dégagées, on va en affecter un certain nombre à la réduction de ces coûts pour les parents», a dit la ministre.

Quant au député péquiste de Fabre, Joseph Facal, il a attribué aux neuf ans d'administration libérale, de 1985 à 1994, la détérioration des conditions scolaires, principalement à Montréal. «Vingt-cinq des 31 députés de l'île de Montréal étaient alors des libéraux. Quand le Parti libéral nous dit que l'école montréalaise est un véritable naufrage, non seulement ce jugement manque de nuances, mais il porte sur leur incurie et sur leur inaction pendant qu'ils étaient au pouvoir».

## Les pays de l'Union européenne intensifieront la lutte à la drogue

Les Pays-Bas se font proposer une formule de compromis

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bruxelles — Les ministres de la justice de l'Union européenne ont trouvé une formule de compromis sur les moyens de renforcer leur coopération en matière de lutte contre la drogue qui reste très favorable à La Haye, a-t-on constaté de source diplomatique hier, à l'issue de la réunion.

Cependant, le nouveau texte de cette «action commune» sur le rapprochement des législations et pratiques entre les Quinze en matière de lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogue, pilotée par la France, doit encore être approuvé formellement par les gouvernements nationaux avant d'être définitivement adopté, a souligné la ministre irlandaise Nora Owen, qui présidait la réunion.

### Le cas néerlandais

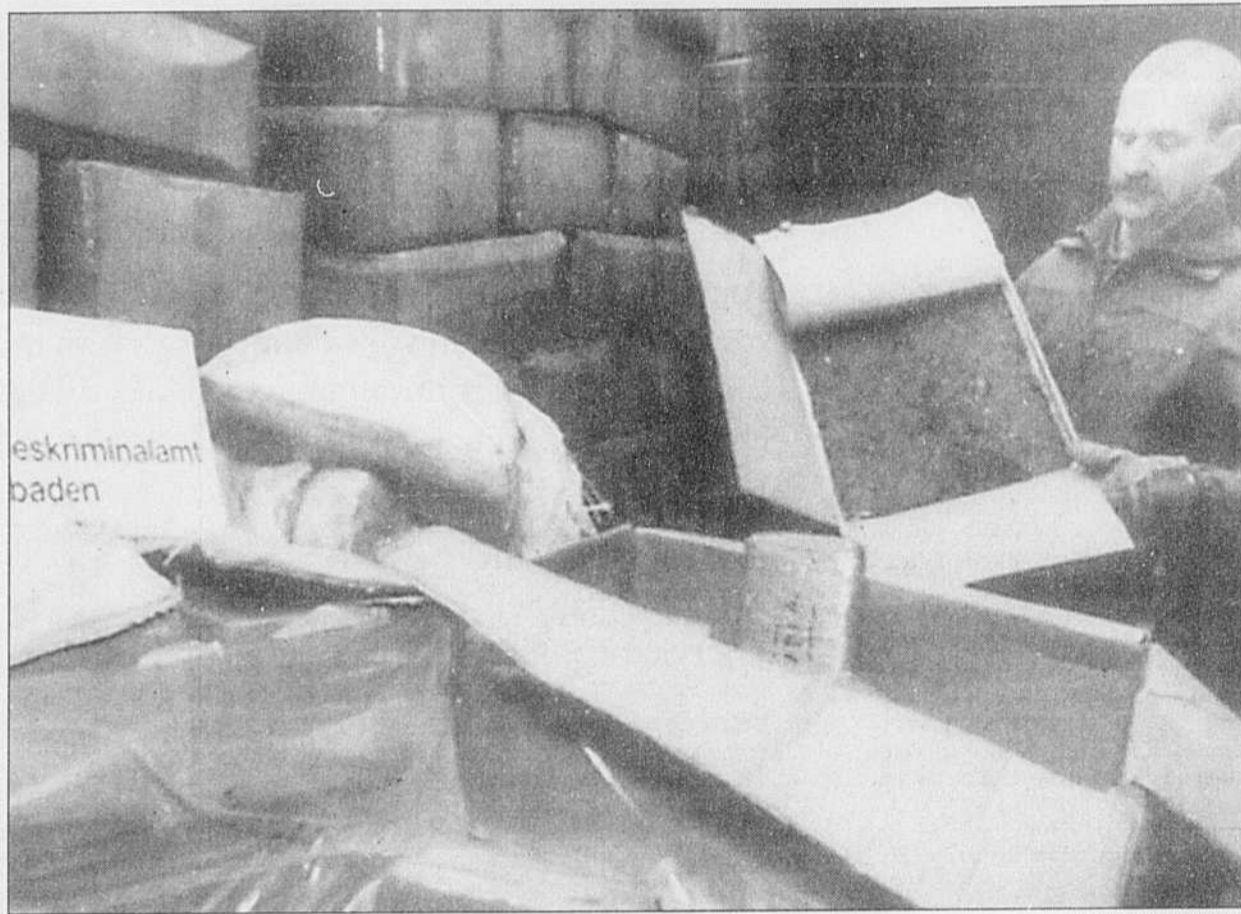
Le contentieux, franco-néerlandais au départ sur ce dossier, avait amené ces derniers jours les Pays-Bas à faire cavalier seul contre 14, selon le garde des sceaux français Jacques Toubon. Il a précisé à des journalistes que des conversations bilatérales qu'il a eues hier avec son homologue néerlandaise Winnie Sorgdrager ont permis de «débloquent l'affrontement».

La Haye refusait de devoir aligner sa politique, plus permissive en matière de drogues douces, sur les politiques plus répressives de la plupart de ses partenaires. Le texte initial invitait les États membres à «maintenir ou introduire des mesures plus sévères» en matière de lutte contre la drogue afin de renforcer cette politique au niveau de l'Union européenne.

La formule de compromis à laquelle ils ont abouti invite finalement les États membres à «maintenir ou introduire des mesures plus efficaces».

Cependant, cette formule laisse la porte ouverte à La Haye pour poursuivre sa politique plus permissive qui autorise notamment les consommateurs à s'acheter librement dans les fameux «coffee shops» jusqu'à cinq grammes de cannabis.

Le gouvernement néerlandais a toujours défendu cette



ASSOCIATED PRESS

Saisie de drogue à Wiesbaden, en Allemagne.

politique comme une mesure «plus efficace» que la répression contre les petits consommateurs de drogues douces, en estimant que cela empêchera surtout les jeunes de plonger dans l'enfer des drogues dures.

Selon M. Toubon, l'action commune est «un engagement à faire un certain nombre de choses ensemble. Ensuite, il faut que tout cela se traduise en actions concrètes».

«Il s'agit, a-t-il notamment affirmé, de faire bouger la législation néerlandaise», tout en reconnaissant qu'il y a déjà eu des progrès puisque, depuis avril dernier, le nombre de «coffee shops» a été réduit aux Pays-Bas et la quantité de cannabis autorisée à la vente libre est passée de 30 g à 5 g par personne.

La présidente irlandaise, Mme Owen, s'est dite de son côté «personnellement opposée à ce genre de pratique» tout en ajoutant que «chaque État a sa manière d'affronter le

problème». Plus concrètement, l'action commune, dont Mme Owen espère qu'elle obtiendra rapidement le feu vert des gouvernements nationaux, invite les Quinze à une plus large coopération de leurs polices, douanes et appareils judiciaires dans la lutte contre la drogue et le narcotourisme.

Les Quinze s'assurent par ailleurs que les sanctions applicables aux infractions graves en la matière se «situent dans l'échelle des peines les plus sévères pour des infractions de gravité comparable». Seule la délégation autrichienne a maintenu une réserve sur ce point.

Il est également question d'établir un répertoire des connaissances et des expertises en matière de drogue, y compris pour les drogues de synthèse, et de punir l'incitation à la consommation de stupéfiants, y compris sur Internet.

Madame, Monsieur,

### Speq - Le Devoir inc.

Le journal Le Devoir sollicite votre adhésion à la Speq - Le Devoir inc. Après une phase de redressement financier, le Devoir en aborde une de développement.

Une troisième émission d'actions ordinaires (450 000 à un dollar l'action) est en cours. Cette émission se termine le 15 décembre 1996. À cet effet, nous sommes toujours en mesure de vous faire parvenir le nouveau prospectus comme en fait foi notre publicité dans le journal.

Nous vous remercions de l'intérêt porté au Devoir ainsi que de votre collaboration.

Pour recevoir la documentation, prière d'en faire la demande à:

Roger Boisvert  
Fondation du Devoir  
2050 de Bleury, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3A 3M9  
Tél.: (514) 985-3431  
Télé.: (514) 985-3310

Veuillez accepter nos salutations distinguées.

Roger Boisvert  
Président  
Speq - Le Devoir inc.

LE DEVOIR

### Un cadeau qui sera apprécié



### Le chapeau Tilley Un cadeau qui dure toute une vie

Le chapeau Tilley est à l'épreuve de l'eau (son bord devient rigide au contact de l'eau) et de la moisissure (lavable à la machine). Il protège contre les rayons UV-A et UV-B, s'attache, flotte, ne rétrécit pas et est offert dans toutes les tailles. Il est accompagné d'un manuel d'instructions de quatre pages et d'une assurance contre la perte (2 ans, déductible de 50%). Il sera remplacé sans frais si jamais il s'use.



Tilley Endurables  
1050 ave. Laurier Ouest  
272-7791  
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE  
1-800-465-4249

### EXPOSITION DE TIMBRES

Millions de timbres, enveloppes, cartes postales et souvenirs offerts par près de 60 détaillants.



29, 30 NOVEMBRE ET 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE  
PLACE BONAVENTURE DE MONTRÉAL  
Heures: vend. 11h à 20h; sam. de 10h à 18h; dim. de 10h à 17h

ADMISSION GRATUITE

PRIX DE PARTICIPATION POUR LES JEUNES  
Tirages GRATUITS aux heures!

ma  
marie allaire  
PRÊT-À-PORTER



SOLDE  
30% À 50%  
de rabais

sur toute notre collection automne/hiver

Exceptionnellement la boutique sera ouverte les dimanches 1-8-15-22 décembre de 11 hrs à 17 hrs.

1588, rue Fleury Est, Montréal  
(514) 384-4808

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

Élections partielles dans Pointe-aux-Trembles

## La candidate péquiste détient une confortable avance

Le PLQ mise sur l'insatisfaction de l'électorat

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR



Nicole Léger

ments et la réforme de l'aide sociale sont en voie de rallier au PLQ les électeurs de cette circonscription largement représentée chez les personnes âgées, les chômeurs, les assistés sociaux et les syndiqués de la fonction publique. Bref, la direction du PLQ mise sur le degré d'insatisfaction de l'électorat.

### Faire sortir le vote

C'est exactement ce que font valoir les stratèges libéraux, à savoir que dans une partielle nul n'est prophète. Jean-Claude Gobé est député de la circonscription voisine de Lafontaine et en quelque sorte le parlementaire responsable de la bonne marche de cette campagne. Jean-Marc Jacques est le coordonnateur de l'organisation libérale pour l'est de l'île de Montréal. Tous deux allèguent que les compressions budgétaires, le virage ambulatoire, l'assurance-médica-

ments et la réforme de l'aide sociale sont en voie de rallier au PLQ les électeurs de cette circonscription largement représentée chez les personnes âgées, les chômeurs, les assistés sociaux et les syndiqués de la fonction publique. Bref, la direction du PLQ mise sur le degré d'insatisfaction de l'électorat.

Péquistes et libéraux s'entendent au moins sur un point, sur ce vieux cliché de notre jargon électoral: «Il faudra réussir à faire sortir le vote.» Ils conviennent d'ailleurs que le succès de l'un ou de l'autre tient à cette condition incontournable. Et si le scrutin du 9 décembre devait se tenir en pleine tempête de neige? Personne ne peut prédire laquelle des deux organisations saurait s'imposer dans ces circonstances.

Président et directeur général de la maison de sondage CREATEC, Grégoire Gollin est un expert dans l'analyse du comportement de l'électorat et a acquis une grande réputation au fil des campagnes électorales. Il serait étonné que le PLQ l'emporte dans Pointe-aux-Trembles. Il est néanmoins d'avis que cette partielle pourrait servir d'indicateur de la profondeur du mécontentement. «Si la grogne n'est que ponctuelle ou situationnelle, il n'y aura pas de revirement. Mais s'il s'agit d'une déception fondamentale, chronique, alors, on pourrait avoir une surprise.»

Les deux candidats favoris présentent une feuille de route respectable. Titulaire d'un baccalauréat en éducation, Nicole Léger a enseigné pendant une quinzaine d'années avant de devenir une femme d'affaires accomplie. Titulaire d'une maîtrise en analyse urbaine de l'ENAP, Bernard Lauzon a été agent de communications sociales, conseiller en analyse opérationnelle et conseiller en gestion budgétaire pour la Ville de Montréal.

Réforme de la francophonie

## Québec rejette la position de la France

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

bilatéral où le Québec intervient directement à titre de gouvernement participant.»

Invité à dire s'il trouvait carrément que le changement de cap de la Francophonie nuirait à l'influence du Québec au sein de la francophonie, le ministre a diplomatiquement évité la question. «Si nous ne tenons pas compte du consensus, la francophonie ne pourra pas se donner cet instrument dont nous avons tant besoin.»

M. Simard garde quand même espoir de voir les pays de la francophonie s'entendre lors de la conférence de Marrakech, au Maroc, dans les mois qui suivront. «Actuellement, le consensus tient. Il n'a pas été disloqué

par la position française, mais tout cela sera discuté jusqu'à la dernière minute.»

Cette conférence ministérielle de la francophonie se tiendra du 16 au 18 décembre prochain. Elle est la plus haute instance entre les sommets et réunit les ministres des Affaires étrangères et de la Francophonie des pays et gouvernements francophones.

### Amiante

Un autre thème chaud des relations franco-québécoises sera également abordé lors de la conférence de Marrakech: l'amiante.

«Il en sera question certainement, de façon bilatérale», notait le ministre, qui se rend d'ailleurs en mission au Maroc, avant la Conférence ministérielle de la francophonie.

Le Maroc, tout comme d'autres pays francophones, «est un pays que nous visons dans notre plan d'action visant à endiguer ces séries de mesures contre l'amiante», expliquait le ministre des Relations internationales.

«Je ferai de nombreuses rencontres bilatérales à Marrakech, dans le but de faire connaître notre position, de nous assurer que personne ne prenne de décision sans avoir pris connaissance des vraies analyses scientifiques, des solides analyses scientifiques dont nous disposons et qui permettent de dire que l'amiante, bien utilisé, présente moins de danger que les produits de substitution auxquels on le compare parfois.»

La France veut bannir les produits de l'amiante sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La position de la France sur la réforme des institutions de la francophonie déplaît au Québec, qui craint de perdre dans cette réforme sa seule voix en tant que gouvernement francophone participant.

Le ministre des Relations internationales du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Sylvain Simard, a poliment invité la France à revenir sur sa position, hier, lors d'un discours qu'il prononçait devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM).

«Nous sommes obligés de dire à nos amis français: "revenez dans le consensus, revenez vers des institutions qui satisfont l'ensemble de la francophonie", a lancé le ministre, qui a ensuite rencontré la presse pour expliquer plus en détails son message.

Le ministre Simard explique que jusqu'à présent, un consensus avait été établi au sein des pays membres de la francophonie, afin de préserver «des institutions légères, souples, économiques, surtout efficaces, où les gouvernements de la francophonie sont toujours présents.»

La France a ensuite changé de cap, pour une raison qu'il ne peut expliquer. La nouvelle proposition de charte qui circule en France «risque de mettre en péril le rôle des États et des gouvernements membres», selon le ministre Simard.

«Vous comprendrez que pour nous, les conséquences sont majeures, étant donné qu'il s'agit du seul forum mul-



Sylvain Simard

ARCHIVES, LE DEVOIR



**VOTRE PREMIER RÉFLEXE EN ACHETANT UN HANDYCAM? FILMER TOUT L'ÉQUIPEMENT GRATUIT QUI VIENT AVEC...**

À moins que vous ayez des enfants, des proches, un chien... ou un coucher de soleil à filmer! Parlons sérieusement: il ne vous viendrait pas à l'esprit d'immortaliser vos accessoires,\* même s'ils valent 99 \$.

Même si, jusqu'à épuisement des stocks, vous obtenez une pile rechargeable, une cassette de 60 minutes et un sac gratuits en achetant, avant le 31 décembre 1996, un des modèles Handycam suivants: CCDTRV11, CCDTRV21, CCDTR44, CCDTR64, CCDTR74 et CCDTR94.

Vous savez maintenant où et quand acheter votre caméscope. Il ne vous reste plus qu'à choisir de bons sujets.



Cassette de 60 minutes gratuite. Pile rechargeable gratuite. Sac gratuit.

Sony et Handycam sont des marques de commerce de Sony Corporation. L'offre est valide du 15 octobre au 31 décembre ou jusqu'à épuisement des stocks, chez les détaillants participants. Les stocks sont fournis aux détaillants sans frais supplémentaires. \*Prix au détail suggéré par le fabricant.

**Dumoulin**

**Filtron**

**AUDIOIRONIC**

**Maison Sony**

Service Clientèle inc. Montréal (514) 844-9595 • Toronto (416) 504-9595 • Vancouver (604) 322-1891 • Halifax (506) 387-7041

**LILA**

Pur luxe.  
Pur charme.  
Pur coton.

*Peignoirs*

## POLITIQUE

Bloc québécois

## La dissension éclate au grand jour

Le député Réal Ménard demande à son chef, Michel Gauthier, de «réfléchir» à son avenir

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le torchon brûle au sein du Bloc québécois. Le mouvement de contestation contre le chef Michel Gauthier a maintenant gagné la place publique, ce qui a suscité une volée d'injures entre les membres du parti.

Après avoir couvé pendant plusieurs semaines, la dissension a finalement éclaté, hier, lorsque le député bloquiste Réal Ménard a demandé à M. Gauthier de réfléchir à son avenir comme chef de la formation. «On est arrivés à l'heure de vérité», a affirmé M. Ménard à sa sortie des Communions.

«Ce que je demande à M. Gauthier, a-t-il poursuivi, c'est de considérer, dans la décision qu'il aura à prendre dans les prochains jours, l'intérêt du parti.» M. Ménard estime que pour déterminer son avenir, le chef Gauthier dispose de quelques jours — jusqu'au prochain caucus du parti, mercredi.

Il soutient que celui-ci n'a pas pu mener à bien une série de réformes internes exigées par les députés et qui auraient pu, notamment, clarifier les positions que défend le parti. M. Ménard a précisé qu'il agissait seul mais que ses idées étaient sans doute partagées par bon nombre de députés «perspicaces».

Le bureau de M. Gauthier a indiqué que le chef n'était pas disponible pour faire des commentaires, hier. La sortie de M. Ménard lui a valu d'être traité de «chiqueux de guénille» par le député Yvan Loubier, un fidèle de M. Gauthier.

«Comme chiqueux de guénille, on a rarement vu pire», a-t-il dit lors d'une entrevue depuis sa circonscription de Saint-Hyacinthe. «Si j'étais lui, je réfléchirais énormément à sa place [au sein du parti]», a-t-il ajouté.

## Sondages

C'est un reportage diffusé jeudi soir à la télévision de Radio-Canada qui a mis le feu aux poudres. Présenté à l'émission *Le Point*, le reportage faisait la synthèse des problèmes qui affligent actuellement le leadership de Michel Gauthier, notamment ses mauvaises performances dans les sondages.

En outre, on a présenté un extrait d'une entrevue avec Daniel Turp, le candidat-vedette du Bloc dans la circonscription Beauharnois-Salaberry, qui a déclenché une autre controverse.

«Si un jour la question est posée aux militants, a dit M. Turp à Radio-Canada, si les militants sont invités à choisir un nouveau chef, j'y réfléchirai. Je me poserais bien des questions. Je me demanderais si je suis quelqu'un qui peut relever le défi.»

Là encore, le député Yvan Loubier n'a pas mâché ses mots en réagissant. «Je pense qu'il a fait passer son "ego trip" avant les intérêts du parti [...] Je n'ai jamais vu quelqu'un d'aussi déloyal que lui», a-t-il souligné. «C'est par ignorance et, surtout, par manque d'intelligence qu'on fait des déclarations comme celles-ci.»

M. Loubier lui a d'ailleurs fait parvenir une lettre dans laquelle il lui demande de démissionner de la candidature bloquiste dans Beauharnois-Salaberry.



Réal Ménard

ARCHIVES LE DEVOIR

Selon M. Loubier, le Bloc québécois fait face actuellement à un mouvement de contestation interne mené par un groupe de trois ou quatre personnes. Il affirme que ceux-ci — et il exclut le député Ménard du groupe — ne cessent de «grenouiller» et de «magouiller» en vue d'avoir la tête de M. Gauthier. Il n'a pas voulu les nommer.

Toutefois, une source bien informée au sein du Bloc québécois a expliqué à la Presse canadienne que le groupe serait formé des députés suivants: Gilles Duceppe (l'actuel leader parlementaire), Pierre Brien et Michel Bellehumeur.

«Ils jouent derrière les rideaux. Ils se promènent, ils vont à Montréal et à Québec, ils parlent à un, ils parlent à l'autre. Ils sont protégés parce que personne ne les a encore pincés», a indiqué la source.

Joint dans sa circonscription de Montréal, Gilles Duceppe a repoussé ces accusations avec véhémence. «C'est de la "bullshit!", s'est-il exclamé. «Ceux qui pensent que je grenouille, qu'ils se lèvent, qu'ils aient le courage de leurs opinions [...] On en a dans tous les partis des orateurs, tant pis pour eux-aux.»

M. Duceppe affirme qu'il a toujours été, au contraire, un fidèle soldat. «Je remplace M. Gauthier à la moindre demande, j'ai donné un coup de main au financement du parti. Je ne peux pas couvrir plus que cela», a-t-il dit.

Il a été impossible de joindre les deux autres députés.

Pour sa part, la députée Suzanne Tremblay, une des figures de proue du Bloc, estime qu'il n'existe ni contestation ni complot à l'intérieur du parti. Elle soutient que tout n'est qu'élucubrations de journalistes.

«Ça fait un mois que les journalistes essaient d'interroger tout un chacun pour voir qu'est-ce qu'il y a qui va, qui ne va pas [...] Moi, je vis à l'intérieur du caucus, et s'il y a quelqu'un qui veut faire un putsch, il n'y est pas», a-t-elle soutenu.

De toute façon, le Bloc ne peut pas, selon elle, se payer le luxe de changer de chef. «On est à l'aise avec Michel Gauthier [...] Et je pense qu'on n'a même pas les moyens, ni psychologiques, ni financiers, ni politiques, de se payer une course au leadership. Il faut se resserrer les coudes, il faut être derrière le chef qu'on a.»

Peuples autochtones

## Un juriste conteste les conclusions du rapport Dussault-Erasmus

L'interprétation beaucoup trop large de la Charte des droits et libertés peut mener à un capharnaïm, estime Benoît Pelletier

Dans son rapport rendu public la semaine dernière, la Commission royale sur les peuples autochtones invite les gouvernements du Canada à reconnaître l'existence de facto d'un troisième ordre de gouvernement, aborigène celui-là, que garantirait la Charte canadienne des droits et libertés de 1982. Mais, réplique un expert des questions constitutionnelles, cette prémisse est fautive, et lui donner crédit pourrait avoir des conséquences dangereuses pour la fédération.

JEAN DION  
LE DEVOIR

À l'appui de son argumentation, la Commission invoque notamment l'article 35 de la Charte, qui stipule que «les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones sont reconnus et confirmés». Elle en infère que la Constitution «reconnait et protège le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada», un droit «inhérent» en vertu duquel ce troisième ordre de gouvernement serait «autonome dans [sa] sphère de compétence» et «partagerait la souveraineté du Canada dans son ensemble». Pour la Commission, aucun amendement constitutionnel ne serait requis pour ouvrir la porte aux gouvernements autochtones, une thèse que rejette totalement Benoît Pelletier, professeur de droit à l'Université d'Ottawa.

Selon le juriste, la Commission se livre à «une interprétation beaucoup trop libérale, je dirais même beaucoup trop complaisante» de l'article 35. Ce-

lui-ci n'a jamais — et l'opposition virulente de Pierre Trudeau à l'idée de gouvernements autochtones lors du débat sur l'Accord de Charlottetown en témoigne, de même que les dispositions mêmes de l'entente — été destiné à permettre l'émergence d'un pouvoir autochtone comparable à celui des provinces sans modification constitutionnelle formelle ou référendum, plaide M. Pelletier.

Il reproche donc à la Commission de prôner que soient faites «en douce», «par des moyens détournés», des réformes institutionnelles fondamentales, un processus qu'il a qualifié en entrevue de «très dangereux», rappelant que la Commission va beaucoup plus loin que le ministre des Affaires indiennes, Ron Irwin, qui parle d'une autorité autochtone se situant quelque part entre les provinces et les municipalités.

«On cherche à le faire par une interprétation d'une disposition qui ne dit vraiment pas cela, note le professeur, dont on fait découler indirectement et tacitement toutes sortes de consé-

quences qui sont finalement majeures. Un troisième ordre de gouvernement modifie évidemment l'équilibre des rapports fédératifs, en plus de constituer un problème pratique, concret, non négligeable: l'établissement de territoires autochtones, de petites enclaves à l'intérieur desquelles les lois provinciales ne s'appliqueraient pas, de même qu'un certain nombre de lois fédérales.»

«Il en résulterait un capharnaïm menaçant pour le lien fédératif.»

M. Pelletier nourrit également certaines inquiétudes quant au principe de la double citoyenneté, défendu par la Commission, et du caractère inévitablement «ethnique» de gouvernements autochtones. La citoyenneté marque l'allégeance à un État, note-t-il, et elle devrait être unique, sans quoi les citoyens touchés ne sont plus rattachés à l'État de la même façon que les autres. On crée ainsi «deux classes de citoyens».

«On parle de structures institutionnelles uniques pour les autochtones, d'un troisième ordre de gouvernement, d'un tas de choses finalement qui me laissent croire qu'on veut vraiment en faire une catégorie à part», déplore-t-il, ajoutant que de tels recours ne peuvent être justifiés, fût-ce au nom de la réparation des injustices du passé.

Par ailleurs, le juriste souligne que des souverainistes québécois ont pu percevoir le rapport comme un appui à leur cause: l'application de ses recommandations pourrait en effet rendre le fédéralisme canadien trop

difficile à gérer et favoriser son éclatement. A cet égard, il rappelle toutefois que le Québec s'est engagé, en cas de sécession, à offrir à ses autochtones le même statut que celui dont ils disposent au sein du Canada; or l'existence préalable à la souveraineté de gouvernements autochtones pourrait leur permettre de carrément se soustraire aux lois québécoises.

Enfin, M. Pelletier fait remarquer que le rapport aura eu un autre effet pervers, soit celui de susciter chez les autochtones des espoirs démesurés par rapport à la réalité juridique et politique du Canada.

«Imaginez les attentes qu'ils vont avoir. Imaginez dans quel esprit ils vont se retrouver aux tables de négociations, dorénavant, lorsqu'il y aura des discussions sur les revendications territoriales ou concernant l'autonomie gouvernementale. On leur dit que ce droit-là existe dans la Constitution et que tout ce qu'il faut, c'est discuter des modalités de sa mise en œuvre. Ça va très loin», explique-t-il.

C'est peut-être exactement cela que voulait dire le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Ovide Mercredi, lorsqu'il parlait du «rapport de la dernière chance». Il a alors prévenu que les autochtones ne se contenteraient plus de demi-mesures et laissés entendre que tout déni de leurs droits fondamentaux pourrait conduire sinon à la violence, du moins à une détérioration marquée de leurs relations avec la société majoritaire.

## Les projets asiatiques de Bouchard baignent déjà dans la controverse

LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard a annoncé officiellement qu'il participera à la mission économique d'Équipe Canada en Asie, hier, et déjà, sa décision a suscité la controverse.

C'est que le premier ministre n'a pas l'intention de jouer les seconds violons lors de ce périple en Orient. Le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, a laissé entendre jeudi que Lucien Bouchard profitera de la tournée d'Équipe Canada pour promouvoir la souveraineté du Québec auprès de ses interlocuteurs des autres pays.

Interrogé hier par des journalistes de la presse anglophone, M. Bouchard a indiqué qu'il sera «très content, très content de dire aux gens quel projet nous avons, avec [ses] aspects positifs».

À Fredericton, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, a répliqué en affirmant que Lucien Bouchard ferait «une grave erreur» s'il tentait de faire mousser la souveraineté du Québec lors de ce périple.

«Ça créerait un tort immense aux Québécois», a dit M. McKenna, ajoutant que l'évocation de la souveraineté ne pourrait qu'effrayer les investisseurs étrangers, au détriment des Québécois.

«Ça serait une erreur grave d'utiliser les pages mondiales pour publier le manque de stabilité dans la province du Québec. C'est mauvais pour les chômeurs, c'est mauvais pour l'économie», a expliqué M. McKenna, qui souhaite que son homologue québécois discute strictement affaires lors de la tournée.

À Tokyo, dernière étape de son actuel séjour asiatique, le premier ministre Jean Chrétien a rappelé Lucien Bouchard à l'ordre.

«Notre façon de fonctionner est bien connue. Elle a été établie au cours des deux missions précédentes qui ont d'ailleurs été couronnées de succès», a-t-il commenté.

«Les premiers ministres provinciaux



Le premier ministre Jean Chrétien a reçu hier un doctorat honorifique des mains du président de l'Université Mei Ji, de Tokyo, Mitsunori Tozawa.

qui ont voyagé avec moi lors des précédentes tournées en Asie étaient de différentes allégeances politiques. Certains étaient conservateurs, d'autres libéraux ou socialistes», a poursuivi M. Chrétien, faisant remarquer que ces premiers ministres avaient toujours pris soin de ne pas étaler leurs querelles internes lors de ces tournées.

«Tous ont été agréables compagnons de voyage, fiers de représenter leur pays», a-t-il ajouté.

M. Chrétien n'a pas été surpris outre mesure de la décision prise par Lucien Bouchard, qui avait déjà laissé entendre, en juin dernier, qu'il pourrait prendre part à la tournée commerciale.

L'entourage de M. Chrétien escomptait la participation de M. Bouchard, qui rompt ainsi avec la tradition établie par son prédécesseur Jacques Parizeau, ab-

sent lors de tournées précédentes en Chine en 1994 ainsi qu'en Inde en janvier dernier.

La prochaine tournée asiatique mènera Équipe Canada en Corée, aux Philippines ainsi qu'en Thaïlande. M. Bouchard quittera Québec le 8 janvier et reviendra le 18 du même mois, deux jours plus tôt que le reste d'Équipe Canada. Il avait au départ été question que le premier ministre Bouchard se rende au Japon, au cours de la semaine du 6 janvier.

Selon notre collaborateur de Tokyo, l'entourage de M. Bouchard préparait en effet une visite de trois ou quatre jours, en dépit d'avis contraires de membres du milieu politique japonais.

C'est que le premier ministre risquait de ne rencontrer aucun interlocuteur important, la semaine du 6 janvier étant

la plus tranquille de l'année politique et économique japonaise.

Des sources près de Nagatato, le colline parlementaire japonaise, se demandent même si le premier ministre du Québec était au courant de la situation et de l'importance du Nouvel An dans les traditions du pays. Le début de l'année japonaise est non seulement l'occasion des réunions familiales mais également le temps de réunions d'employés au sein des firmes japonaises et des rituelles visites de chefs d'entreprises aux puissants fonctionnaires des différents ministères de Kasumigaseki.

Une soixantaine de dirigeants d'entreprises québécoises ont déjà confirmé leur participation à la mission commerciale d'Équipe Canada. Une quinzaine d'autres devraient s'y joindre sous peu, compte tenu de la présence de Lucien Bouchard.

Un porte-parole du cabinet de M. Bouchard a par ailleurs confirmé hier que des «rencontres bilatérales» auront lieu dans chaque pays pour discuter de la souveraineté. Si tel est le cas, l'attitude du premier ministre Bouchard risque de créer un fort malaise, à en croire l'avis d'importants hommes d'affaires japonais interrogés sur le sujet.

Koichiro Ejiri, ancien président du conseil de Mitsui, un géant de l'électronique, a déclaré que certaines entreprises sont «un peu hésitantes» à investir au Québec en raison de l'incertitude politique. Sozabura Ihara, vice-président exécutif de Mitsubishi, a été plus direct. Il a relaté une visite à Montréal au cours de laquelle un ministre du gouvernement québécois a fait référence à l'indépendance. «Je me suis personnellement senti un peu triste», a dit M. Ihara.

«Ce serait peut-être une bonne idée d'éviter de rendre tristes les hommes d'affaires japonais», a-t-il ajouté, lorsqu'on lui a demandé comment il faudrait s'y prendre pour favoriser les investissements étrangers.

Avec PC

Le jeudi 5 décembre 1996 de 8 h à 10 h

au local D-R200

du pavillon Athanase-David de l'UQAM

1430, rue Saint-Denis

*Les beaux jours*

Petit déjeuner-causerie

**Le Projet 90 :**  
une façon radicalement différente  
de concevoir et d'évaluer  
le baccalauréat en administration

André Charette

Coordonnateur du Projet 90

Michel Bédard

Directeur du module d'administration

R.S.V.P. : 987-3031



Université du Québec à Montréal

dolce  
UOMO

VENTE

sur nos  
habits importés d'Italie

Prix régulier jusqu'à 1200 \$

Spécial

495 \$ et plus

5107, av. du Parc  
277-7558383, St-Jacques O.  
Centre de Commerce Mondial  
281-7999dolce  
DONNASOLDE  
SOLDE  
SOLDE

- GIGUE
- CP COMPANY
- TOMBOLINI DONNA
- ROUGE À LÈVRES
- ARMAND BASI
- TOMBOLINI

277, av. Laurier O.  
• 270-6154413, St-Jacques O.  
• 844-9125

Centre de Commerce Mondial

## • POLITIQUE •

# Le PQ envoie des messages embrouillés...

La performance de Lucien Bouchard au Congrès général n'a pas impressionné la presse anglophone

GILLES LESAGE  
DE NOTRE BUREAU DE  
QUÉBEC

Avec Lucien Bouchard, le Parti québécois se prostitue et envoie des messages embrouillés au reste du Canada.

C'est ainsi que la grande presse du ROC commente le congrès général que le parti gouvernemental a tenu en fin de semaine dernière, à Québec.

De l'Atlantique au Pacifique (à l'instar de *The Gazette* et *The Globe and Mail*, recensés jeudi), les éditoriaux ne sont guère tendres pour le PQ, surtout pour le premier ministre, dont personne ne devrait se laisser duper par ses propos léniants.

«*Tout en sortant encore chef du congrès péquiste, écrit The Chronicle Herald, M. Bouchard a peut-être ouvert plus de plaies qu'il n'en a guéries et réussi une trêve de courte durée plutôt que d'assurer l'unité du parti [...] Ce congrès a démontré que l'emprise de M. Bouchard sur le parti est fort ténue et à quel point la coalition péquiste est branlante et fragile. Les séparatistes sont peut-être unis par le ciment de la recherche d'un Québec indépendant, mais ils sont profondément divisés quant aux meilleurs moyens d'y arriver.*»

«*M. Bouchard semble avoir fait l'unité du parti, mais pour combien de temps et à quel prix?*», se demande le quotidien de Halifax.

Le columnist national de *Southern News* y va plus carrément, aussi bien dans *The Gazette* que dans les autres quotidiens de la chaîne qui publient sa prose, transmise de Québec même.

«*Le PQ maussade se prostitue humblement*», tel est d'ailleurs le titre qui coiffe le texte d'Andrew Coyne dans le quotidien anglophone montréalais, tandis que *The Telegraph Journal*, de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), est plus gentil: Le PQ se fait le champion de l'opportunisme.

«*Ceux qui scrutent la politique québécoise doivent prendre en compte une distinction importante: les nationalistes sont ceux qui ont l'habitude de faire chanter le reste du pays [le ROC]; les séparatistes préfèrent se faire chanter eux-mêmes.*»

M. Bouchard ne doit pas être mécontent du résultat final du congrès: il a l'air d'un vrai modéré qui a terrassé les purs et durs. «*C'est une farce, évidemment*, écrit le subtil Coyne. *Si le point de vue de Bouchard — et de ses partisans, dont Camille Laurin — représente désormais la ligne modérée, où sont les marginaux lunatiques?* Il ne faut pas sur-estimer le conflit péquiste. Le seul langage dont le PQ fait la promotion, c'est celui de l'opportunisme, en vue d'attirer les indécis dans le camp séparatiste.

«*C'est un parti morose et démoralisé qu'il [Bouchard] dirige*, ajoute Coyne, *dépoillé de ses idéaux mais non de ses illusions. Il fut un temps où le PQ avait des principes, loufoques, bien sûr, et fort répugnants, mais des principes quand même [...]*»

L'impression qui reste du congrès est celle d'un parti qui s'est prostitué, et qui le savait; qui a succombé à l'appât électoral de Bouchard; qui a assimilé sa souplesse illimitée. Le moment venu, ils lui feront la peau vivante.»

Message embrouillé que celui du PQ, opine *The Toronto Star* en éditorial. D'un côté, les vues modérées de Bouchard sont les bienvenues; de l'autre, elles ne sont que tactiques. Car son but est le même que celui des purs et durs: sortir le Québec du Canada. La seule différence porte sur les meilleurs moyens d'y arriver.

À la fin du congrès, Bouchard s'est d'ailleurs réjoui du pas de géant vers la souveraineté, ensemble. «*Pour le reste du pays, ce ne sont pas des paroles rassurantes.*»

Dans le même quotidien torontois, la columnist Rosemary Speirs exprime, de Québec, un point de vue semblable. «*Les délégués ne se perdent pas en subtilités. Ils veulent gagner le prochain référendum, peu importe comment. Ils demandent même au gouvernement d'abaisser l'âge du droit de voter à 16 ans, par*

ce que ça améliore les chances du séparatisme.»

Bouchard fait bon marché de la dure réalité et se complait dans la fantaisie d'un éventuel partenariat, ajoute Speirs, comme si le Québec pouvait être à la fois indépendant et avoir un droit de veto sur la politique économique canadienne.

Quel emberlificoteur que ce Lucien Bouchard, se lamente *The Toronto Sun*. «*Ca n'allait pas bien pour lui au début du congrès, mais il a manœuvré si habilement qu'il a fini par gagner.*»

«*Bouchard et ses cohortes ont gagné avec un message selon lequel le bannissement total de l'anglais dans l'affichage [...] n'était pas nécessairement mauvaise mais constituait une mauvaise tactique pour en arriver à la souveraineté au tournant du siècle.*»

«*En fait, un tiers des délégués s'opposent à ce que le PQ soit "généreux" avec sa politique linguistique... En garde, Canada. Le PQ envoie le message qu'il veut encore la division et le chaos, pour le pays et pour les Anglais*», conclut le *Sun* torontois.

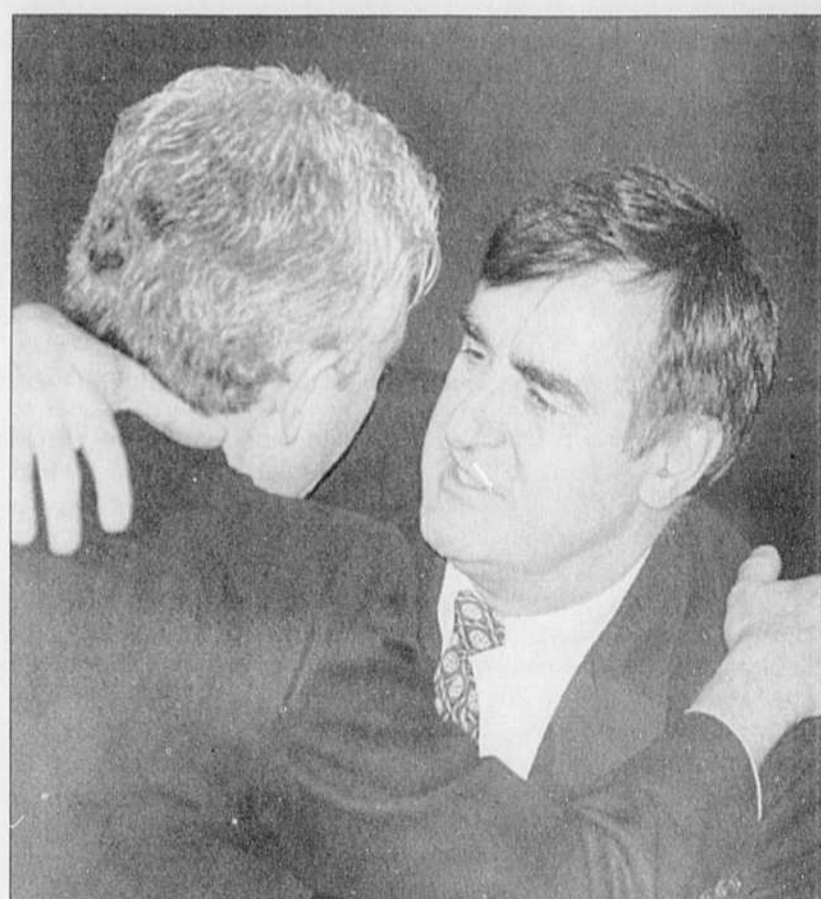
Allan Fotheringham (du *MacLean's Magazine* au *Financial Post* en passant par *The Ottawa Sun*) rappelle qu'il y a toujours eu du tigre «socialiste» dans le parti de

René Lévesque, et que Bouchard en a subi un traitement de choc. Il doit faire de vrais choix et ne peut se contenter de menacer de démissionner ou de faire des élections. «*Vous ne pouvez crier au loup trop souvent. Il se rend compte, comme Lévesque, que diriger le PQ est comme dompter un tigre. Vous ne savez pas ce qui est le pire: le monter ou le démonter.*»

Mêmes sons de cloche dans l'Ouest. Le danger menace toujours, écrit *The Calgary Herald*, à quoi fait écho *The Edmonton Sun*: Plus dangereux que jamais, le PQ sous Bouchard.

Il ne faut pas sous-estimer l'habileté du chef séparatiste, opine-t-on à Calgary. La division séparatiste n'est qu'apparente et la cohésion reste solide. «*Les fédéralistes ne doivent pas oublier que ce qui unit tous les membres du PQ, c'est leur détermination à détruire le Canada.*»

«*Voici un homme dangereux pour le Canada*, renchérit-on à Edmonton. *Bouchard est plus déterminé que Lévesque et plus crédible que Parizeau. Et pour bien des Québécois ordinaires, sa crédibilité est sortie renforcée de la bataille du congrès. Et si l'économie québécoise se relève, la séparation sera à la portée de sa main.*»



Gilles Duceppe et Lucien Bouchard, au Congrès du Parti québécois.

## ÉLECTION PARTIELLE POINTE-AUX-TREMBLES

### Le vote par anticipation je l'ai en tête!

Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 1<sup>er</sup> décembre ou le lundi 2 décembre, entre 14 h et 21 h, si vous appartenez à l'une ou l'autre des catégories suivantes:

- vous êtes une personne handicapée;
- vous êtes membre du personnel électoral;
- vous avez des raisons de croire qu'il vous sera difficile de voter dans votre section de vote le jour du scrutin.

Il suffit de vous présenter au bureau de vote par anticipation auquel est rattaché votre section de vote (elle est inscrite sur la liste électorale) et de prêter serment pour pouvoir voter par anticipation.

#### Bureaux de vote par anticipation et sections de vote:

Pointe-aux-Trembles	Section
Centre Roussin 12125, rue Notre-Dame Est Montréal	1 à 11, 76 à 81 82 à 93, 121 à 125 94 à 109, 110 à 120, 126 à 129
Domaine Bonneville 300, Terrasse Jacques-Léonard Montréal	130 à 144, 145 à 159
École La Vérendrye 3055, rue Mousseau Montréal	12 à 27, 30 à 45 28 et 29, 46 à 59 60 à 75

**Rappel**  
Vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale? Vous avez jusqu'au 4 décembre, 21 h pour le faire. Présentez-vous au bureau de votre directeur du scrutin.

Pour de plus amples renseignements, composer:  
1 800 461-0422 sept jours par semaine.

ATS Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais: 1 800 537-0644

Les bureaux de vote par anticipation sont accessibles aux personnes handicapées.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC  
Pierre-F. Côté, C.R.

Parce qu'un vote, ça compte



#### LA FAILLITE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE (AU QUÉBEC)

Collection *Essais critiques*  
80 pages, 8,95 \$

Marc-Aimé Guérin

Ce petit livre de 80 pages est une critique acerbe du Rapport Lacoursière-Langlois (Marius): *Se souvenir et devenir.*

L'auteur cherche à montrer - dans la foulée de Kierkegaard - que la bêtise humaine s'appelle parfois «liberté»; que la notion de temps est éminemment complexe; que l'histoire est omniprésente dans les actions humaines; que l'école de l'avenir est une formule creuse et que l'idée de progrès fatal est une sottise.

«Que le lecteur du Rapport Lacoursière ne s'imagine pas que ce Rapport est un résumé des idées exprimées par les personnes ou les organismes qui ont présenté un mémoire au Groupe de travail.» (page 3)

GUÉRIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone: (514) 842-3481  
Télécopieur: (514) 842-4923  
Adr. Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

## É D I T O R I A L

## Le produit maudit

Jean-Robert Sansfaçon

Entre les droits des fumeurs et ceux des non-fumeurs, entre la liberté d'expression commerciale des fabricants et la responsabilité de l'État à protéger la santé publique, le consensus reste impossible. Et l'arbitrage politique, plus nécessaire que jamais. Le tabac tue, ce qui devrait suffire à l'interdire complètement. Ah! si tout était si simple!

**L**a lutte au tabagisme est l'une des plus difficiles qu'on puisse mener. La vaste majorité des vieux fumeurs connaissent les dangers de leur habitude et rêvent de trouver un moyen magique d'y mettre fin avant qu'il ne soit trop tard. Quant aux jeunes fumeurs, immortels à 15 ans et convaincus de n'avoir qu'à le décider pour cesser de fumer, les voilà piégés après seulement quelques années de consommation.

Parce que le tabac est une drogue qui procure une sensation de détente certaine, voire de jouissance indicible, l'abandonner est aussi déchirant que de tuer son vieux chien malade pour le soulager. On s'attache à ce rouleau d'herbe séchée joliment emballé, compagnon de la pause-café et de la fin d'un bon repas. Voilà pour la psychologie. Passons.

Le tabac tue. «Il tue chaque année trois fois plus de gens que ne le font les accidents d'automobile, les suicides, la toxicomanie, les meurtres et le sida réunis», rappelle Santé Canada. Un jour, ce sera son tour. Comme à la roulette russe. Les maladies du tabac coûtent des milliards en soins de santé, réduisent l'espérance de vie et surtout la qualité de vie plusieurs années avant la mort.

Faute d'interdire la vente d'un produit aussi nocif, ce qu'aucun gouvernement n'hésiterait à faire s'il s'agissait d'un nouveau produit, les autorités en santé publique tentent de prévenir et d'influer sur les habitudes de consommation des uns et sur les stratégies de vente des autres.

Deux projets de réglementation, l'un à Ottawa et l'autre à Québec, proposent de trancher dans le vif. Après la décision de la Cour suprême de rendre inopérante l'ancienne loi fédérale qui interdisait toute publicité, Ottawa revient à la charge avec une batterie de mesures sévères, certes, mais mieux ciblées. Interdiction de promotion sur les panneaux publicitaires, les kiosques à journaux, à la radio et à la télévision; interdiction d'utiliser le nom ou le logo d'un produit du tabac pour la vente de produits qui s'adressent aux jeunes ou qui associent la cigarette à un style de vie (comme les vêtements de sport). Par contre, les fabricants pourront continuer d'annoncer leurs produits dans les magazines destinés aux adultes, une réponse à la Cour suprême qui jugeait excessif d'empêcher les fabricants «d'informer» le public.

De plus, Ottawa se donne le pouvoir de juger du contenu de l'information diffusée par les fabricants et même de fixer des normes de production, ce qui est nouveau. Ira-t-on jusqu'à obliger les compagnies à fabriquer du tabac sans effets de dépendance? La loi le permettra, avant la technologie. Le tabac n'est pas encore classé dans la liste des médicaments et drogues, mais pas très loin...

Parmi les autres mesures envisagées, il y a, bien sûr, la légère hausse des taxes qui fera grimper le prix d'un paquet de cigarettes à 3,55 \$, un niveau qui le rend moins accessible aux jeunes sans risquer de relancer la contrebande. Tant mieux si cela rapporte quelques millions, car voilà une des rares taxes vraiment utiles.

Curieusement, la section du projet qui suscite le

plus de remous touche à la commande d'événements sportifs et culturels. Hier encore boudés méthodiquement par les fabricants de tabac, les organismes culturels sont aujourd'hui devenus les plus ardens défenseurs de la publicité du tabac. Comme l'argent change les idées! Avait-on assisté à une telle montée d'adrénaline lors de l'interdiction de la publicité du tabac à la télévision et dans les magazines? Ou quand on a interdit la publicité destinée aux enfants aux heures de grande écoute? Pourtant, s'il est une industrie qui vit de la publicité, c'est bien celle des médias.

Ce n'est pas par conviction, mais pour profiter d'une faille dans les lois que les fabricants de cigarettes se sont lancés dans le mécénat au profit de certains événements artistiques. Pas tous, soit dit en passant, que les plus rentables pour la promotion du tabac. Dans certains cas, ils ont même su devenir indispensables, transformant leurs nouveaux amis en alliés inconditionnels. Les organisateurs de ces événements en ont profité, on ne peut pas les en blâmer, mais on peut leur signaler au passage que d'avoir ainsi placé le sort de leurs organisations dans les mains d'entreprises reconnues pour être aussi peu scrupuleuses socialement, cela tenait du pacte avec le diable.

Cela dit, on ne réécrit pas l'histoire. À cause du haut niveau de dépendance dans lequel certaines grandes manifestations sont plongées, le passage progressif à la diversification dans les sources de financement devra se faire avec la collaboration des gouvernements, et surtout celle des fabricants de cigarettes. Ces derniers en ont la responsabilité, et ils le savent. D'autant qu'ils doivent aussi reconnaître que la nouvelle loi leur laisse encore beaucoup de place pour se faire voir lors de grands événements culturels ou sportifs. Plus là que n'importe où ailleurs désormais. Si les fabricants choisissent de se retirer complètement de la commande malgré la marge de manœuvre raisonnable qui leur est laissée, ce n'est pas le gouvernement qu'il faudra accuser, mais les fabricants pour avoir fait du chantage aux dépens de leurs protégés d'un jour.

Du côté provincial, on ne connaît pas encore les détails de la politique du ministre Jean Rochon dont *Le Devoir* livre ce matin quelques grandes orientations en exclusivité. On en sait tout de même suffisamment pour prévoir que les réactions seront vives parce que cette politique s'attaque non pas aux compagnies, mais directement aux habitudes des fumeurs et ce, jusque dans leurs retranchements les plus intimes que sont les bars et les restaurants. Attendons avant de commenter le projet du Dr Rochon, tout en souhaitant que sa politique laisse chaque fois une porte ouverte pour les fumeurs. Que ce soit sous la forme de salons ou de sections fermées et réservées, au travail, dans les bars et dans les restaurants. Car la lutte au tabagisme, comme toutes les autres batailles qui n'ont que de l'avenir, ne doit pas tourner à la chasse aux sorcières. Les non-fumeurs ont le droit le plus strict de travailler, de manger et de s'amuser dans des lieux exempts de fumée de cigarette, cela est devenu incontournable. Par contre, les fumeurs ont aussi le droit au plaisir, quand cela se passe strictement entre adultes consentants.

Les fabricants gardent la possibilité et la responsabilité de soutenir les arts et les sports

## L E T T R E S

## Éducation et projet de société

La décision de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, d'inscrire une pénalité aux étudiants qui s'éternisent sur les bancs de cégep en échouant aux examens est tout à fait justifiée. Il est temps de responsabiliser les jeunes à la réalité de la participation collective aux frais des études.

Cependant, on ne peut prendre une telle décision sans s'assurer de la qualité de l'enseignement qui leur est offert. Les professeurs sont reliés directement dans un partenariat au succès ou à l'échec de leurs étudiants. Le contrôle de la qualité est un peu une quadrature du cercle actuellement. Il faudrait éviter à tout prix de confier ce dossier aux «ronds de cuir» du ministère de l'Éducation qui en feraient assurément un long dossier à remplir qui n'apporterait ni soutien, ni solution.

La qualité de l'éducation: le véritable enjeu non seulement de l'éducation, mais de tout un projet de société. **Pierrette Lavoie-Sainte-Marie**  
Brossard, 23 novembre 1996

## Les infirmières et infirmiers

Dans la rubrique «À propos...», *Le Devoir* du 9 octobre 1996 rapporte que le nombre d'infirmières diplômées est de près de 36 700 au Québec. Or, il ne s'agit pas du nombre d'infirmières diplômées mais plutôt d'une statistique agrégée portant sur le nombre d'ETP (équivalent à temps plein). Il est vrai que cette information est formulée de manière ambiguë dans le document dont elle est extraite textuellement: *Fiscalité et finance-*

ment des services publics, gouvernements du Québec, 1996.

Une statistique du ministère de la Santé et des services sociaux fixe le nombre d'emplois à 56 234 pour l'année financière 1994-1995. Ce sont ces 56 234 emplois occupés par autant d'infirmières diplômées qui, convertis en ETP (équivalent à temps plein), représentent 36 700 ETP. Autrement dit, il y a présentement beaucoup plus d'infirmières que de postes à temps plein, soit 1,5 infirmière par ETP.

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, qui maintient le registre pour l'exercice de la profession au Québec, dénombrait 66 715 infirmières en 1995. De ce nombre, 56 076 infirmières (p. 14 du document *Statistiques relatives aux infirmières et infirmiers inscrits au tableau au 31 mars 1995*) avaient un emploi dans le secteur public de la santé et des services sociaux, ce qui est assez près des statistiques du ministère. Les autres infirmières travaillaient dans diverses institutions publiques ou privées comme les maisons d'enseignement, les bureaux de santé en industrie ou les cliniques médicales  
**Guylaine Chabot**  
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec  
Montréal, 12 novembre 1996

## La consommation excessive

Noël approche à grands pas, des millions de consommateurs vont se ruiner dans les magasins pour acheter des cadeaux à ceux qui leur sont chers... de quoi relancer notre économie stagnante! Un sommet socioéconomique tente de trouver des solutions pour créer des emplois. La banque centrale baisse les taux d'intérêt et les discours

dominant de la guerre déclarée contre le déficit fait son chemin. Tout semble donc être sur la bonne voie selon le plan économique dicté par l'économie mondiale, mais à quel prix?

*Le Devoir* du 18 novembre affirmait qu'environ 800 millions de personnes souffrent de sous-alimentation. De nombreux scientifiques estiment que plus de cinq espèces animales et végétales disparaissent à l'heure. Des activistes se battent pour sauver les 15 derniers kilomètres carrés de forêt vierge existant encore au Nouveau-Brunswick. Pendant ce temps, le gouvernement du Québec parle de déréglementation environnementale à droite alors qu'il pêche pour le développement durable à gauche. Et nous, nous achetons des cadeaux et de nouvelles autos, toujours pour relancer l'économie et créer des emplois.

Le prix des biens de consommation que nous nous procurons chaque jour ne reflète pas leur coût réel (car ils ne tiennent pas compte de l'impact sur l'environnement), nous finançons la réduction de notre dette économique par une dette environnementale bien plus grande.

Hier était la journée internationale de la lutte contre la surconsommation. Au cours de cette journée, de nombreux regroupements de citoyens, soucieux de l'avenir de la planète, demandent un moratoire de 24 heures sur tout achat de biens de consommation. Une occasion pour nous tous de réfléchir à l'impact de nos décisions quotidiennes de consommation. Après tout, lorsqu'il n'y aura plus de déficit et que notre économie sera assez concurrentielle, restera-t-il encore des «ressources à consommer»?  
**Nicolas Drouin**  
Hull, 25 novembre 1996

## Si LA TENDANCE SE MAINTIENT...



## Du démembrement aux itinérants

**L**e gouvernement a annoncé la semaine dernière la mise en place de mesures alternatives (sic) relatives à la présence du Québec à l'étranger. C'est la plate confirmation, noir sur blanc, qu'au Québec, désormais, «nous devons avoir les ambitions de nos moyens», selon les termes mêmes du ministre responsable (?), Sylvain Simard, fin mars dernier.

Pitoyables «reconfiguration» et «redéploiement» d'une humble politique internationale qui a, lentement et péniblement, pris son essor depuis 35 ans, sombrant, brusquement, dans les voies misérabilistes de l'itinérance. Si haut de gamme soit-elle, c'est ce dont il s'agit, en effet, quand on gratte le vernis des euphémismes, du cosmétique et de la langue de bois qui n'a de diplomatique que le nom.

Que ce soit un gouvernement souverainiste — dirigé par un ancien ambassadeur du Canada en France — qui se rende coupable de ce tragique démembrement ne le rend que plus déplorable, navrant et funeste à tous égards.

En dépit des quolibets d'adversaires à courte vue, Jean Lesage n'en avait pas moins mis en œuvre ce que d'aucuns décriaient comme une «folie des grandeurs». Les uns après les autres, ses successeurs ont étendu ce réseau essentiel, ouvert des fenêtres, tissé des liens avec l'étranger, sur les cinq continents, en passant par le triangle inévitable de Paris, Londres et Washington.

Certes, les moyens n'ont jamais été à la hauteur, la grisaille des petits pas a été plus lourde que les quelques gestes d'éclat, et la politique internationale du Québec reste bien fragile et aléatoire. (Comme le fait bien ressortir Luc Bernier dans un livre récent: *De Paris à Washington*, aux P.U.Q.). Mais il y en avait une, au moins, maintenue avec ténacité. Voilà que, à cause des difficultés budgétaires, la toile patiemment tissée se rapetisse comme

une peau de chagrin. Et après avoir actionné la tronçonneuse, le printemps dernier, on fait du rapiéçage. Avec l'aide de «bénévoles» et de «partenaires», soudainement investis de missions particulières. Et l'affligeante itinérance devient une vertu noble. Comme si la bonne volonté et la médecine palliative pouvaient suppléer à

l'implantation patiente d'un réseau et à l'expérience diversifiée des spécialistes.

Longue vie aux expédiés, aux parades et aux chrysanthèmes! Quelles sont donc ces «alternatives» si mal nommées, que même le brillant docteur Sylvain Simard n'a pas osé traquer dans leurs derniers retranchements? En mars dernier, le gouvernement sabrait brutalement dans

12 de ses 22 délégations à l'étranger (n'épargnant que six délégations, soit Paris, Bruxelles, Londres, New York, Mexico et Tokyo, et quatre bureaux au Canada), dans le but d'épargner sept millions cette année, et six autres millions l'an prochain. Ce démembrement, triste saut dans le vide, d'abord pour les représentants et les employés mis à pied sans délai, n'était compensé ou atténué par aucune solution de rechange. Mais on nous promettait des initiatives inédites. Même les plus ardens promoteurs du péguisme ont grommelé, inquiets des effets dévastateurs de ces amputations.

Les fiches «alternatives» sont venues durant l'été, puis la semaine dernière, enrubannées de sophismes et d'euphémismes. On nous a d'abord annoncé, sans rire, que dans quatre grandes villes américaines, les représentants du Québec seront logés, non plus aux frais de la reine, mais aux dépens de la Banque Nationale du Canada et de ses aimables directeurs locaux. Point de problèmes à l'horizon, point de conflits d'intérêts, les banquiers vaquant à leurs affaires et laissant les fonctionnaires québécois à leur politique. Seuls les puristes s'étonnent de cet étrange mariage de raison, bien peu convenant, qui se pratique de plus en plus, assurent le vice-

premier ministre Landry et ses thuriféraires.

Mais on n'était pas au bout de nos surprises. Comme pour mieux dorser la pilule à quelques délégués inquiets — juste avant le congrès de la semaine dernière —, les ministres Simard et Rita Dionne-Marsolais ont annoncé, avec ravissement, qu'ils avaient réussi la quadrature du cercle. Les délégations et bureaux fermés en avril restent démembrés. Mais, depuis Québec, telle l'hydre fabuleuse, des missionnaires itinérants propageront désormais la bonne nouvelle québécoise, aux quatre coins du globe. Aimables retraités en bonne forme, ou fonctionnaires rompus aux arguties diplomatiques, ils se dépenseront, bénévolement, pour la bonne cause qui est la nôtre, et pour nos entreprises, et pour le tourisme, alouette!

Qu'on nous présente comme une brillante initiative ce qui est un expédient, qu'on fasse miroiter ce pis-aller comme une panacée bénéfique, il y a de quoi rester pantois. La crise budgétaire est-elle si terrible qu'il faille démanteler des pièces de la maison pour se chauffer? Gouverner en charcutant?

Si tel est le cas, je ne vois pas pourquoi le gouvernement s'arrête en si bon chemin. Et avant de continuer à démolir notre maigre patrimoine, il devrait le mettre aux enchères. Par exemple, au lieu de se contenter d'être hébergés par la BN aux USA, nos représentants ne pourraient-ils pas aussi faire affaire avec la Banque Royale ou, mieux encore, avec la Banque de Montréal? Et Desjardins, alors?

Quant aux itinérants bénévoles, on risque vite de les acculer à la faillite si on ne vient pas sans délai à leur secours. Pour alléger leur fardeau, ne pourrait-on pas les commanditer: Air Canada pour le transport, Holiday Inn pour le gîte et McDonald's pour le couvert? On est international, oui ou non?

Encore mieux. Ulcérés, les fabricants de tabac vont bientôt laisser tomber les festivals. Que les boucaniers se portent vite au secours, écran de fumée pour écran de fumée, de nos chers itinérants bénévoles. La patrie leur en serait éternellement reconnaissante...

## À P R O P O S

## ...du financement des villes-centres

On ne peut pas prétendre que les problèmes de compétitivité et de fardeau fiscal local élevé dans les villes-centres soient uniquement attribuables aux non-résidents qui profitent des services offerts par les villes-centres sans payer leur juste part du coût de ces services ou bien au développement des banlieues. D'autres facteurs tels la rémunération élevée des employés municipaux et le fait que les immeubles du secteur public ne soient pas pleinement assujettis à la taxation foncière expliquent également une partie de leurs problèmes.

À la suite des représentations qui lui ont été faites, la Commission est néanmoins d'avis que les villes-centres

font face à des difficultés particulières qui réclament des interventions spécifiques de la part du gouvernement. Dans le cas de la métropole et de la capitale, la Commission croit d'ailleurs que la situation nécessite des actions à court terme. En conséquence, afin de rééquilibrer le partage du financement des services et équipements municipaux offerts par Montréal et Québec, qui sont utilisés par les citoyens de l'ensemble de la région mais financés uniquement par leurs contribuables, la Commission recommande d'introduire une taxe régionale spéciale.  
**Rapport de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, Québec, 1996.**

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Le projet des Journées nationales de la culture

## La culture est un bien collectif

La démocratisation culturelle est d'une brûlante actualité même si la crise de l'emploi fait rage et que le système d'éducation subit les coups de butoir des compressions

SIMON BRAULT

Directeur administratif de l'École nationale de théâtre. Il était responsable des activités culturelles au comité d'orientation du Chantier de l'économie sociale dirigé par Nancy Neamtan

Quelques mois avant la tenue du récent Sommet sur l'économie et l'emploi (alors baptisé moins prosaïquement «Sommet sur le devenir économique et social du Québec»), une trentaine de représentants des conseils disciplinaires et des organismes qui encadrent la culture professionnelle au Québec se sont réunis sous les auspices de l'économie sociale.

L'omniprésence des organismes sans but lucratif dans l'ensemble du secteur culturel, du théâtre à la danse en passant par les arts visuels ou les organisations de défense du patrimoine, et le rôle déterminant que ces organismes jouent dans le continuum qui relie la formation, la recherche, la création, la production et la diffusion justifiait de prime abord cette rencontre inusitée des milieux culturels au sein du nouveau château fort de l'économie sociale. Par ailleurs, le discours critique de Nancy Neamtan à l'endroit du credo néolibéral permettait la défense du préjugé favorable à la culture qui marque la société québécoise et l'action gouvernementale depuis une trentaine d'années.

Tout en affirmant d'emblée que l'enjeu culturel ne saurait être confiné au champ de l'économie sociale, les représentants du secteur culturel ont convenu de présenter un projet commun qui a été unanimement accepté par le comité d'orientation du Chantier de l'économie sociale. Le projet des Journées nationales de la culture (JNC) a donc été présenté au Sommet. Au point de presse, j'avais à mes côtés le ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, et le président du l'Union des artistes, Serge Turgeon, qui ont soutenu le projet en invo-

quant, dans un cas, la mission culturelle de l'État, et dans l'autre cas, l'importance des organismes sans but lucratif dans l'écosystème de la culture au Québec.

## La légitimité sociale de la culture

Le projet des JNC est une réponse à une crise larvée que d'aucuns décrivent comme une perte de légitimité sociale de la culture, perte provoquée par la remise en question de l'aide gouvernementale (pourant essentielle dans notre contexte), par la tiédeur et la sélectivité intéressée de l'aide privée et par la désaffection (encore mal diagnostiquée) des publics. La perception de la culture comme bien public pourrait être fragilisée davantage par la montée des exclusions sociales qui se traduisent, notamment, par l'exclusion de la participation à la culture professionnelle.

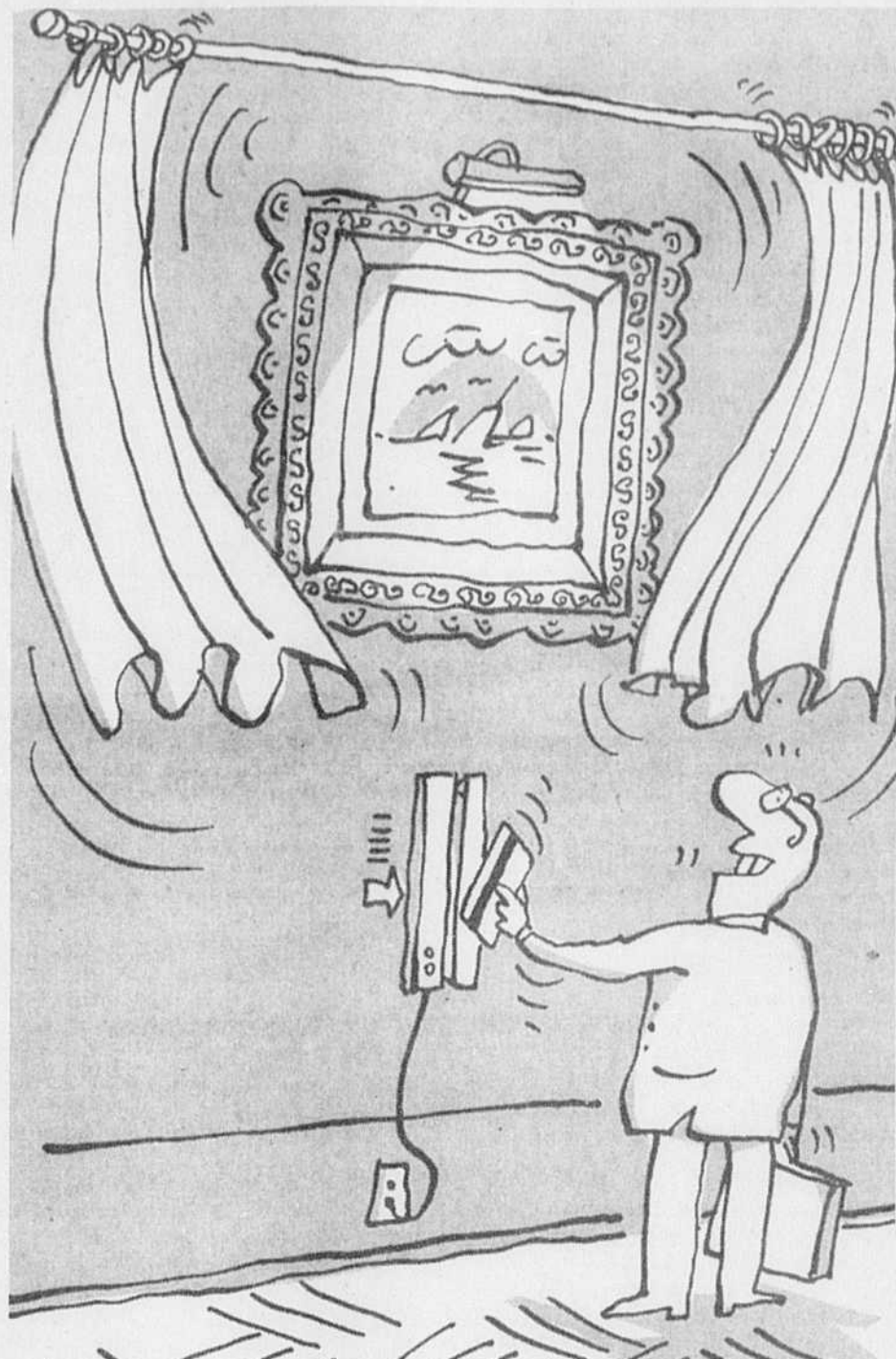
On sait que 20 % des Québécois ne fréquentent ni lieux de spectacles professionnels, ni établissements culturels. On constate par ailleurs qu'à peine 20 % de la population participe régulièrement à la culture professionnelle (en excluant la télévision et le cinéma).

Les facteurs qui expliquent les habitudes culturelles sont multiples et les corrélations ne sont pas simples à établir. On constate cependant que le degré de scolarisation, l'âge et le fait d'être ou non actif dans le système économique sont les facteurs déterminants. Même si elle n'est pas une panacée, la question de la démocratisation culturelle est d'une brûlante actualité alors que la crise de l'emploi fait rage et que le système d'éducation subit les coups de butoir des compressions budgétaires.

## Démocratisation culturelle

Les Journées nationales de la culture pourraient devenir le fer de lance d'un mouvement durable de démocratisation culturelle. Les JNC doivent être à la fois une vaste opération d'éducation culturelle, d'appropriation de la culture par les citoyens et de «désenclavement» du milieu culturel professionnel. Cette initiative doit être soutenue par l'État ainsi que par le secteur privé qui a objectivement intérêt à maximiser les retombées de ses dons ou de ses commandites.

Il faudra bien sûr éviter les dérèpages.



THE NEW YORK TIMES

Ainsi, il ne faudrait pas que les JNC prennent la trajectoire d'une simple opération de marketing destinée à augmenter la vente de billets à court terme, bien qu'un tel résultat ayant un impact positif sur l'emploi dans le secteur culturel soit évidemment souhaitable.

## Manifestation thématique

Nous inspirant des «Journées européennes du patrimoine» organisées chaque année simultanément dans 34 pays et qui mobilisent des dizaines de millions de citoyens, nous définissons les contours des JNC de la façon suivante:

- participation volontaire des associations et des entreprises culturelles sur tout le territoire du Québec;
- utilisation d'une signature (logo) des JNC permettant d'identifier toutes les activités et de repérer visuellement les centaines de lieux où elles prennent place, ce qui ne peut qu'illustrer de façon éclatante l'importance de la culture dans le paysage québécois;
- choix d'un thème commun. Le thème de la première édition pourrait être: «La culture, un bien collectif»;
- programmation d'activités dites «hors les murs» et de «portes ouvertes». Par les activités «hors les murs», on cherchera à investir des lieux qui ne sont pas traditionnellement ou obligatoirement des lieux culturels. Il s'agit du volet de la programmation qui nécessite le plus d'imagination et d'organisation, mais c'est là que le sens des JNC, que leur originalité et leur utilité devraient s'exprimer avec le plus de force. Il faudra compter sur un véritable accueil des écoles, des garderies, des organismes socio-communautaires, des syndicats, des entreprises privées à qui des activités taillées sur mesure seront proposées afin de permettre aux citoyens un contact original et, espérons-le, conséquent avec les arts et la culture dans leur environnement quotidien. Les «portes ouvertes» à la grandeur du territoire du Québec prendront une couleur différente du simple fait de la quantité et de la variété des lieux culturels et patrimoniaux susceptibles d'ouvrir leurs portes en même temps.

Si la tendance se maintient, les premières Journées nationales de la culture se dérouleront à l'automne 1997.

## Peut-on modifier les facultés de sciences de l'éducation?

Depuis 1962, les procès successifs de ces écoles n'ont jamais entraîné les changements qui y sont requis

BERNARD JASMIN

Ex-professeur à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

À début de la réforme de l'éducation, on a aboli les écoles normales et on a fait en sorte que les collèges classiques disparaissent peu à peu. Ces décisions ont entraîné de fâcheuses conséquences qui devraient nous empêcher de recourir à des mesures radicales.

Dans un essai traitant de l'éducation publié chez Guérin en 1994, j'ai donné mon opinion sur ces facultés et rien ne justifie d'en changer. Dans le même écrit, je rappelle qu'en 1962, un groupe de professeurs de l'ex-école normale Jacques-Cartier avait rédigé un rapport concernant la réforme des écoles normales pour l'enseignement au primaire. Le 15 mai de la même année, nous fûmes invités à le présenter lors d'une séance de la Commission royale d'enseignement.

Nous étions conscients que les circonstances avaient conduit ces institutions à dépasser leur mandat initial et nous concevions que la formation des enseignants du secondaire devait être confiée aux universités qui, seules, pouvaient répondre adéquatement au besoin de connaissances propres à ce niveau. Nous avons appris en lisant le rapport Parent ce qu'il advenait de la formation des maîtres.

Le rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation passe sous silence la formation des maîtres, ce qui laisse entendre qu'aucune réforme n'est nécessaire ou encore qu'il n'était pas dans leur mandat de porter des jugements sur une des composantes des universités.

Dans un article publié dans *Le Devoir*, Jean Larose, en attaquant vivement les facultés de sciences de l'éducation, a osé proclamer une pensée partagée par plusieurs; c'est l'occasion de rappeler que ce n'est pas la première fois qu'on fait le procès de ces facultés sans que cela entraîne de changements.

## Pédagogisme et cognitivisme

Après plus de 25 ans, on doit se demander si l'une ou l'autre de ces facultés pourrait envisager des modifications. Quand, en 1962, des professeurs proposèrent une réforme, ils réagissaient contre le pédagogisme qui avait envahi les écoles normales et ils pouvaient mesurer les

changements nécessaires. Les nouvelles institutions ont intensifié les déviations antérieures en y ajoutant d'autres «ismes», le tout coiffé de la dénomination pompeuse de «sciences de l'éducation».

Il est possible d'imaginer que certains professeurs rêvent d'apporter d'importants changements, mais rien ne le suggère dans l'article publié dans *Le Devoir* du 6 novembre dernier par deux professeurs du département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal.

Cet article se veut une réponse aux propos de Jean Larose qui proposait d'abolir ces facultés, celles-ci étant, selon lui, la source de tous les déboires de l'école. L'auteur se moque de la psychologie cognitive, des processus cognitifs et *tutti quanti*, doit-on lui donner tort? Moi qui ai été de nombreuses années professeur en sciences de l'éducation, je suis plus que sceptique devant ces affirmations relatives à la psychologie cognitive; ce que je sais, c'est qu'on ne forme pas les maîtres au moyen de quelques leçons de psychologie cognitive, et il est plus que probable que le temps consacré à ingurgiter des notions approximatives de cette discipline soit du temps volé à ce qui est essentiel à la formation d'un enseignant. Il n'y a pas si longtemps, on donnait des leçons sur les travaux de Piaget et je ne sais pas que ces cours aient amélioré la pratique de l'enseignement.

Dans le même article, je lis ce qui suit: «Les tendances qui se dessinent vers une société cognitive... Je sursaute avant de hausser les épaules et je m'étonne de tant de crédulité.

De l'illustre mouvement du développement de la science et de la philosophie des Lumières a surgi l'idée du progrès de l'humanité; personne ne défend aujourd'hui ce qui était devenu au XIX<sup>e</sup> siècle le dogme du positivisme. Cette conception était plus vraisemblable que cette notion infondée de société cognitive, et pourtant les faits l'ont invalidée.

Ce serait de l'aveuglement que d'accorder le moindre crédit à cette utopie. J'enrage à l'idée que l'on puisse raconter de telles sottises aux étudiants. J'incline à penser que cette notion est un *deus ex machina* pour justifier les recherches en éducation!

L'article des deux professeurs ne répond en rien aux propos du professeur Jean Larose sur l'incompétence de ces institutions à former adéquatement les futurs enseignants; ce glissement confirme le malaise de ces facultés.

À la suite de l'affaire Jean-Louis Roux

## La chasse aux sorcières de l'organisation B'nai Brith

L'acharnement contre Lionel Groulx vise à travers lui tout le mouvement nationaliste canadien-français

JEAN-MARC LÉGER

Directeur général du Centre de recherche de la Fondation Lionel-Groulx

Recourant allégrement au terrorisme intellectuel et à l'amalgame, pratiques habituelles des régimes et des idéologies totalitaires qu'ils dénoncent par ailleurs, les excités du B'nai Brith s'acharnent contre Lionel Groulx mais en vérité, à travers lui, contre le nationalisme canadien-français et contre le Québec français.

Cet organisme prétentieux (qui correspond à l'extrême droite israélienne, dont on connaît la pratique en matière de droits de l'homme), donneur de leçons et grand inquisiteur par excellence, exploite la grotesque et pénible affaire Jean-Louis Roux — qui bat sa coulpe sur la poitrine de ses compatriotes — pour relancer sa campagne haineuse à l'encontre de l'abbé Groulx. Dans la foulée de l'épisode ubuesque de fausses sorcières du B'nai Brith vont jusqu'à demander à la Ville de Montréal de «débaptiser», si l'on peut dire, la station de métro Lionel-Groulx. L'organisme recommande de donner à cette station le nom de «Cardinal-Léger», ce qui ne manque pas de saveur, car le cardinal fut, jeune prêtre, un disciple de Groulx, en est resté l'ami et en a fait un vibrant éloge à plusieurs reprises.

On ne peut dire d'un écrivain, d'un historien, d'un intellectuel en général qu'il est socialiste ou fasciste — ou tout autre «iste» — que s'il s'agit là d'une dominante de son œuvre et de son action, un thème important et récurrent.

Or, dans les ouvrages de Groulx (plus d'une vingtaine de titres, en plus

du maître-ouvrage *L'Histoire du Canada français*), c'est-à-dire l'essentiel de son œuvre, on ne trouve pas une phrase que l'on puisse associer à l'antisémitisme. C'est dans son activité d'homme engagé, de polémiste, que l'on peut relever, il est vrai malheureusement, quelques passages qui peuvent prêter flanc à des accusations d'antisémitisme. Mais cela est infini-tésimal dans son œuvre immense d'historien, d'éducateur, d'éveilleur. Ajoutons qu'à moins de consentir à l'anachronisme, on ne peut interpréter sérieusement les propos et les textes d'une époque donnée que dans le contexte global de cette époque.

## Homme de progrès

Si l'on faisait le compte des intellectuels qui, de l'Antiquité à nos jours, ont eu des propos «antisémites» ou assimilables (et bien plus virulents, souvent, que ce qu'on impute à Groulx), on n'en finirait plus de débaptiser places, avenues, édifices, de clouer au pilori, d'expurger, de dénoncer. D'un autre côté, il importe de rappeler, entre beaucoup d'autres choses, que Groulx a qualifié l'antisémitisme d'attitude «anti-chrétienne». Il a cité à de multiples reprises les juifs en exemple à ses compatriotes: exemple de persévérance, de solidarité, d'acharnement au travail, etc. Il a même invité les siens «à posséder comme les juifs leur âpre volonté de survie, leur invincible esprit de solidarité, leur impérissable armature morale». Plutôt flateur comme on le portait. Il a rappelé un jour que «nous, chrétiens, sommes en un sens spirituellement des sémites».

Homme de progrès autant qu'homme de fidélité, Groulx a, par exemple, été l'un des premiers à sou-

haïter l'action de l'État pour la libération économique du peuple canadien-français, le premier à faire mener en 1922 une grande enquête sur «notre situation économique». Il a été l'un des créateurs de notre École des hautes études commerciales, comme d'ailleurs l'un des fondateurs, avec Victor Barbeau, de l'Académie des lettres du Québec.

Bref, Groulx a été l'un des prophètes de notre Révolution tranquille et l'un des artisans du réveil du Québec. Il nous a «donné une carte d'identité et rendu une patrie», comme a dit Victor Barbeau, cependant que René Lévesque écrivait de lui, en

1977: «Ce Québécois, dont la victoire principale fut de redonner assez de fierté à assez de Québécois pour qu'on doive le tenir pour l'un des principaux semeurs de la moisson d'avenir qui lève aujourd'hui au Québec.»

Comment mieux conclure que par ce propos du cardinal Léger, en mai 1967 (lors des obsèques): «La voix du chanoine Groulx aura réveillé une génération endormie et frappé de plein fouet les hésitants, les indécis et les incrédules [...] L'affection et l'admiration nous ont convoqués, ce matin, autour de la dépouille du défunt et notre prière l'enveloppe tendrement.»

Voilà qui fait justice de la campagne de diffamation engagée depuis de nombreuses années contre le mémoire de Groulx, relayée et relancée par le B'nai Brith (heureusement non représentatif de l'ensemble de la communauté juive) et dont l'acharnement ne fait que souligner la place capitale de Groulx dans l'évolution du Canada français et dans le devenir du Québec français.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (rélecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre LeGault, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Akarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Mariève Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépaté (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-D'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Ghislaine Lalleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Voir Port-au-Prince



PATRICE DOUGE REUTERS

**C'ÉTAIT** hier le dernier jour de la période de trois semaines que s'était fixée l'administration haïtienne pour mettre au point l'éclairage des rues dans Port-au-Prince. On voit ici le caporal Simon Blanchet, du Québec, qui fait partie de la mission onusienne de maintien de la paix en Haïti, en train d'effectuer une réparation dans le cadre de cette opération.

## À LIRE LUNDI

## Le médium du message



Dans le milieu de la publicité, la concentration de la propriété des stations de télévision privées francophones fait peur. À un point tel que les pros de la pub brandissent maintenant le flambeau de l'anticoncentration. Pierre Delagrave (ci-contre), le gourou des médias chez Cossette, l'expert en communication-marketing et le fondateur d'Impact Recherche, attache le grelot. A lire lundi dans «L'Entrevue».

## Jouez avec Le Devoir

Pour certains exemplaires de la présente édition, un erreur s'est produite lors de l'encartage. Vous devrez remplacer la feuille des pages D 11 et D 12, qui se retrouve dans le cahier B, par la double page B 11 et B 12, qui a glissé dans le cahier D. Nous nous excusons de cette inversion.

## Précision

Un article du 21 novembre portant sur les difficultés du quotidien *Le Fleuve* faisait état, à titre de comparaison, de la situation au quotidien *La Voix de l'Est*, dont un ancien administrateur soulignait la rentabilité en disant que «c'est une machine à faire de l'argent». Celui-ci, François Thouin, tient à préciser le sens de ses propos. «Ce quotidien est une entreprise de presse bien administrée qui a toujours su s'ajuster à l'évolution de son marché. En comparaison avec *Le Fleuve*, le quotidien de Granby est bien rentable», dit-il. Ce même article faisait par ailleurs état du tirage du quotidien *Le Droit* publié à Ottawa. Ce journal vend en semaine quelque 34 000 exemplaires et non pas 28 000 comme nous l'avons écrit.



**S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.**

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Sur Internet [devoir@cam.org](mailto:devoir@cam.org)  
Agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)  
Version internet (514) 278-6060  
1-800-563-5665

Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0854. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## TABAC Oppositions

## SUITE DE LA PAGE 1

Tous les autres lieux publics liés à l'alimentation, que ce soient les marchés, les grandes ou les petites surfaces, les commerces généraux ou spécialisés, tomberont aussi sous le coup d'une interdiction totale.

## Pas de blonde au bureau

Plus encore, dans son état actuel, le projet de règlement rend illicite le tabac sur tous les lieux de travail, peu importe le nombre des employés. Le ministre Rochon avait déjà fait savoir cet été qu'il songeait sérieusement à réglementer la cigarette en milieu de travail compte tenu des nombreuses plaintes reçues à ce sujet. On ignore toutefois si le règlement obligera ou permettra aux employeurs de doter leurs édifices de fumeurs, comme c'est déjà le cas dans plusieurs lieux de travail.

La cigarette est déjà interdite dans plu-

sieurs édifices gouvernementaux mais le respect des règlements est variable selon qu'on se trouve dans un ministère, un organisme parapublic, un hôpital ou une école. Au terme de consultations tenues l'année dernière, l'interdiction totale du tabac dans les écoles était ressortie comme un des principaux moyens d'action pour refréner le tabagisme chez les jeunes.

La sous-ministre adjointe de la Direction générale de la Santé publique, Christine Colin, n'avait pas caché à l'époque que l'élimination de la cigarette dans les cours et les corridors des écoles et des polyvalentes «était fortement considérée».

Dans cette même veine, le règlement peaufiné dans les officines du ministère de la Santé prévoit la mise au ban des machines distributrices, considérées comme un moyen facile pour les mineurs de mettre la main sur un paquet de cigarettes.

Joint hier, l'attaché de presse du ministre Rochon, Martin Caillé, n'a pas voulu

confirmer ces informations, notamment le ban total imposé aux bars et restaurants. «Tout est sur la table, on va attendre la sortie du projet avant d'en parler. Ce sera un équilibre entre différentes choses comme le prix, l'accès aux cigarettes, la commandite, etc.», a-t-il dit.

Ce dernier a toutefois confirmé que la version finale du règlement «était partie» et qu'il ne restait plus qu'à franchir les étapes d'un comité législatif et du conseil des ministres.

Interrogé à savoir si le ministre Rochon placerait la barre aussi haut que la loi anti-tabac déposée jeudi par le ministre fédéral de la Santé, David Dingwall, M. Caillé a indiqué: «Nous avons notre propre stratégie mais nous tirons dans la même direction. On a le contrôle sur tous les lieux publics, mais à quel degré, c'est ce qu'on verra», s'est-il borné à dire.

Le ministère de la Santé souhaite à tout prix pouvoir presser l'adoption de son pro-

jet avant la fin de la session, car sinon, il lui faudrait attendre la reprise des travaux en mars pour faire adopter ses mesures anti-tabac.

On sait que les velléités du ministre Rochon, un partisan de la «ligne dure» pour éviter le tabagisme chez les jeunes, risquent de se heurter à de fortes oppositions au sein de son propre gouvernement. Déjà, la ministre de la Culture, Louise Beaudoin, s'est opposée à ce que soient bannies les commandites des compagnies de tabac aux événements culturels et sportifs sans compensation financière. Ottawa vient de limiter la liberté de commandite, sans toutefois l'interdire. Le gouvernement du Québec pourrait difficilement dépasser ces balises sans risquer de nouvelles contestations judiciaires de la part de l'industrie du tabac.

Les écueils juridiques maintenant passés, ce sont aux remous politiques que devra faire face le projet caressé par le ministre Rochon.

## ASSURANCE «Nous vivons dans l'incertitude»

## SUITE DE LA PAGE 1

moins la chance d'avoir une carte de crédit, ce que très peu de personnes atteintes ont encore», soutient Richard, un séropositif, représentant des ventes pour une grosse compagnie, qui vit maintenant grâce aux rentes versées par le régime d'assurance collective de son ancien employeur.

Même portrait pour Glenn Flash, 46 ans, qui n'a eu aucun signe de vie de sa compagnie d'assurance privée. «Nous vivons dans l'incertitude totale quant au mode de remboursement. J'ai déjà commencé à mettre des sous de côté pour pouvoir payer ma médication du mois de janvier», affirme ce dernier.

Selon les organismes communautaires de lutte contre le sida, le gouvernement ferme les yeux sur cette situation. Rencontré le 1er novembre dernier, le ministre Rochon a été informé des impacts de l'entrée en vigueur de son programme d'assurance-médicaments sur les individus séropositifs couverts par des plans collectifs.

«Certains patients ne savent que depuis quelques semaines qu'ils doivent mettre de côté 1000 ou 2000 \$ pour pouvoir payer leurs médicaments en janvier. Le ministère n'a donné aucune information à ce sujet et ne prend pas ses responsabilités. Aujourd'hui, nous lançons un cri d'alarme: agissez de façon humaine!», défend Jean-Pierre Bélisle, chercheur à l'École des Hautes

études commerciales (HEC) et militant connu de la défense des droits des personnes vivant avec le VIH.

Heureusement, certaines personnes couvertes par une assurance privée jouiront d'un mode de paiement direct. Tout comme les gens assurés par le régime public, ils n'auront qu'à payer 25 % de coût de leurs médicaments. La note restera tout de même salée, jusqu'à 400 \$ par mois, pour les patients recevant le cocktail chimique d'antirétroviraux.

Même pour Juliette (nom fictif), couverte par le nouveau régime public d'assurance-médicaments, le coupon de caisse atteindra le plafond trimestriel de 187 \$ dès qu'elle mettra le pied dans la pharmacie. «Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas étaler ces paiements de façon mensuelle. J'ai un petit salaire, il y a déjà des médicaments que je ne prends même pas, parce qu'ils sont trop onéreux. Heureusement, mon mari peut m'aider, mais ce n'est pas le cas de beaucoup de femmes vivant avec le VIH.»

## Abandonner la médication?

Ce qu'on craint maintenant, c'est que plusieurs personnes séropositives confrontées à des paiements monstres délaissent leurs médicaments ou réduisent les doses pour retarder leurs visites à la pharmacie.

Or, tout comme les antibiotiques, les toutes nouvelles molécules qui empêchent la reproduction du VIH, comme le Saqui-

navir et l'Indinavir, doivent être prises sans interruption pour éviter une mutation du virus. «Arrêter le Saquinavir ou prendre une demi-dose, ce serait la pire des choses, car ça augmente la résistance du virus», affirme Glenn.

Comme l'explique Jacques Grégoire, président du Comité des personnes atteintes du VIH (CPAVIH), les multiples barrières financières posées par le nouveau régime d'assurance-médicaments risquent de peser très lourd dans les caisses de l'État.

«La tri-thérapie c'est presque l'état de grâce, dit-il. Ça veut dire des coûts moindres pour le système de santé et des gens qui peuvent continuer à travailler et à payer des impôts à l'État. Il serait grave que cet équilibre précaire soit remis en question.»

Hier, l'attaché de presse du ministre Rochon n'a pu donner l'assurance que ces modalités seront révisées. Pas question toutefois de toucher au plafond, aux primes et au pourcentage de la coassurance, déjà fixés par la loi créant le nouveau régime d'assurance-médicaments. «On ne sait pas si on peut forcer les compagnies d'assurance à se doter de moyens pour offrir le paiement direct à leurs clients. Mais on regarde cela de très près», a-t-il dit.

## La confidentialité mise en doute

À quatre semaines de l'entrée en vigueur du nouveau régime, un autre écueil

attend les personnes séropositives assurées par le secteur privé. Pour la première fois, des gens devront réclamer à leurs assureurs des médicaments prescrits uniquement aux personnes infectées par le VIH. Adieu, la confidentialité?

Selon Jacques Grégoire, plusieurs personnes ont déjà l'intention de pas réclamer de remboursement à leur assureur de peur de perdre leur emploi ou leur droit à l'assurance. «En théorie, tout cela est confidentiel. Mais quand c'est le service du personnel qui se charge de transmettre les réclamations à l'assureur-collectif, on peut comprendre les craintes des personnes atteintes par le VIH. Il n'y a qu'une seule maladie au monde pour laquelle on prescrit l'AZT», insiste-t-il.

Faute de réclamation, certains séropositifs pourraient tout simplement abandonner leur traitement, craint-il. Le délicat problème de la confidentialité pourrait aussi faire surface dans de petites villes de région où les pharmacies se chargeront dès janvier de commander des stocks d'antirétroviraux à la demande de quelques clients, bien reconnaissables. Autrefois, même en régions éloignées, la distribution de l'AZT et du 3TC se faisait entre les quatre murs d'un hôpital.

«Le nouveau régime ne pose pas que des obstacles financiers, croit Jean-Pierre Bélisle. Il dresse aussi des obstacles psychologiques et humains aux personnes qui vivent déjà une situation très précaire.»

## BOUTROS Un activisme qui commence à déplaire

## SUITE DE LA PAGE 1

Mais si le travail acharné de M. Boutros-Ghali redonne du lustre à une organisation qui fut longtemps l'otage des grandes puissances durant la rivalité Est-Ouest, son activisme diplomatique commence à déplaire. Les premiers grincements apparaissent dès 1993. M. Boutros-Ghali dénonce la tendance des médias et des politiciens occidentaux à ne s'occuper que de la guerre en Bosnie, alors que d'autres conflits, bien plus cruels et sanglants, dévastent des régions entières d'Afrique dans l'indifférence générale.

En octobre de la même année, une vive confrontation éclate entre Boutros-Ghali et le président Clinton à la suite de la mort de 18 Marines américains en Somalie. Les deux hommes se rejettent la responsabilité de l'incident. En avril 1994, quelques jours après le déclenchement du génocide au Rwanda, le secrétaire général s'empare contre les membres du Conseil de sécurité, qui viennent de réduire le nombre de Casques bleus au lieu de l'augmenter. Enfin, le 3 mai dernier, il endosse un rapport accablant sur le massacre de Cana, au Liban, où des tirs d'obus israéliens ont tué 102 civils libanais dans un camp de Casques bleus fidjiens.

## L'opposition américaine

La tension monte alors entre Boutros-

Ghali et l'administration américaine, qui dénonce l'«arrogance» et l'«autoritarisme» du secrétaire général qui se comporte, accuse-t-elle, comme «un despote». Manque de chance pour Boutros-Ghali, le président Clinton est aussi en pleine campagne électorale et ses ennemis républicains accusent le secrétaire général «de dicter la politique étrangère américaine». Le 20 juin, Washington frappe. La Maison-Blanche annonce, d'une façon très peu diplomatique, que le président Clinton veut «un nouveau leadership» pour l'ONU et estime que Boutros-Ghali est incapable de «relever le défi du XXI<sup>e</sup> siècle», qu'il n'a pas réussi à réformer avec assez d'énergie la bureaucratie onusienne.

Le secrétaire général «ne restera pas une minute de plus lors de la fin de son mandat» le 31 décembre, proclame Washington. La position américaine provoque une réaction rapide de Boutros-Ghali qui annonce qu'il sollicite un nouveau mandat de cinq ans. Il reçoit le soutien immédiat et sans condition de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie, de la Chine, des pays africains et arabes ainsi que de la plupart des États occidentaux, dont le Canada. Les Américains sont complètement isolés et certains diplomates estiment qu'après les élections du 5 novembre, Washington reviendra sur sa décision et se montrera plus flexible envers le renouvellement du mandat du secrétaire général.

Les Américains n'entendent pas céder. Le 19 novembre, au cours d'une séance à huis clos du Conseil de sécurité, les 15 membres votent à bulletin secret sur un projet de résolution recommandant un second mandat de cinq ans pour Boutros-Ghali. Quatorze pays votent pour mais les États-Unis bloquent l'adoption de la résolution en faisant usage de leur veto. Selon un diplomate français, le vote est significatif car il indique qu'aucun État n'a cédé au chantage américain. Avec ce résultat en poche, la France propose de porter l'affaire devant l'Assemblée générale où, dit-elle, le mandat pourrait être renouvelé par un vote des deux tiers.

## De la solidarité à l'effritement

M. Boutros-Ghali remercie alors tous ses partisans, en effet très nombreux. Depuis cet été, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Ligue arabe maintiennent leur appui au secrétaire général. La France et la Russie pilotent toutes les négociations pour sauver la peau du diplomate égyptien. Pourtant, le veto américain a un effet. Le lendemain du vote, le Ghana propose son candidat dans la personne du secrétaire général adjoint, le Ghanéen Kofi Annan. Puis, au début de la semaine, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et le secrétaire général de l'OUA, Selim Ahmed Selim — lui-même candidat potentiel —, indiquent que «si les États-Unis ne

changent pas d'avis, il sera vital que l'Afrique ne perde pas ce poste», un vœu que Washington entend respecter d'ailleurs. Les États africains auront l'occasion de réfléchir à leur position sur cette question lors du sommet franco-africain qui se tiendra au Burkina Faso du 4 au 6 décembre.

En Égypte, la solidarité envers Boutros-Ghali est officiellement proclamée, mais sans ostentation. La aussi cependant, le front s'effrite. Jeudi, un journaliste proche du président Hosni Moubarak, Makram Mohammed Ahmed, a conseillé au secrétaire général de céder sa place à un autre candidat africain.

Pour sa part, l'influent directeur de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, Béchir Ben Yahmed, écrivait la semaine dernière que l'Afrique devait maintenant s'occuper de trouver un successeur à Boutros-Ghali. «Prenons les Américains au mot puisqu'ils ont dit qu'ils entérineront notre choix», écrit-il dans son éditorial. Le journaliste ne voit pas dans l'affrontement entre Washington et le secrétaire général «un dik-tat assené au monde et une humiliation infligée à l'Afrique». Il rappelle que l'ex-URSS et la Chine ont aussi utilisé leur veto pour bloquer la réélection de Trygve Lie, en 1951, et de Kurt Waldheim, en 1981. «Dépassons donc le débat», écrit-il. On verra bientôt si la raison aura le dessus sur la passion.

## La sécession devant la Cour suprême

## Deux provinces et deux territoires veulent se faire entendre

Le Québec maintient son refus de se présenter devant les juges

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Tel que prévu, le gouvernement du Québec n'interviendra pas devant la Cour suprême du Canada pour expliquer sa démarche d'accession à l'indépendance.

Les provinces et les groupes qui voulaient demander la permission d'intervenir devant la Cour suprême avaient jusqu'à 17h hier soir pour le faire. Le Québec n'était pas au rendez-vous.

Par contre, le gouvernement du Manitoba et de la Saskatchewan de même que les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon ont manifesté leur désir d'intervenir.

Il en va de même des Cris du Québec, des Algonquins, d'un groupe de femmes et de l'avocat Guy Bertrand, de Québec. Le constitutionnaliste Stephen Scott, de Montréal, qui représente entre autres la minorité anglophone du Québec, désire aussi être de la partie.

Selon Bill Namagoose, porte-parole des Cris, la position du Québec ne pouvait rester sans réponse. Les Cris n'ont guère apprécié que les questions posées à la Cour suprême par le ministre de la Justice, Allan Rock, ignorent l'existence des droits des peuples autochtones.

Le ministre Rock a demandé au plus haut tribunal du pays de se prononcer sur la légalité de la déclaration unilatérale d'in-

dépendance du Québec. Pour sa part, le gouvernement du Québec maintient avec véhémence que les tribunaux canadiens n'ont pas la compétence pour trancher la question de la sécession du Québec. Seul le droit international peut intervenir, a soutenu à plusieurs reprises le ministre de la Justice, Paul Bégin.

Le juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer, devra maintenant décider s'il accorde le droit à tous les intervenants d'être entendus. En signifiant que cette cause «sortait de l'ordinaire», il avait statué il y a quelques semaines que les provinces avaient automatiquement le droit de faire valoir leurs arguments devant le tribunal.

Le juge Lamer avait sévèrement rabroué le gouvernement fédéral au sujet de la procédure accélérée qu'il voulait imposer à la cour en l'absence des autres intervenants. À la dernière minute, le gouvernement fédéral avait renoncé à ce que sa requête soit entendue le 23 juin, date de la mort de l'Accord du lac Meech.

Avant d'étudier la requête d'Ottawa qui exigeait que les mémoires des intervenants soient déposés au plus tard le 24 avril prochain et qu'un ami de la cour soit nommé pour représenter la position du gouvernement du Québec, le juge Lamer avait ordonné au fédéral d'informer les provinces de sa requête.